

L'objectif de ce diaporama est de combiner en un seul document les transparents appuyant une présentation du Schéma de développement de l'information géographique dans la sphère de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (identifié dans la suite par le sigle SDevIG AUHC) et le texte explicatif de ce schéma. Il prend en compte les aspects risques qui relèvent du ministère chargé de l'équipement (fonctionnellement comme l'urbanisme de risques, organiquement comme la mise à disposition des DDE). Il précise la vision stratégique de la place de l'information géographique dans la sphère AUHC et fixe les orientations retenues pour les 5 prochaines années.

Un tel schéma cependant est susceptible de révision en fonction de l'évolution non seulement du contexte interne de la DGUHC, et plus généralement du MTETM, mais également des orientations politiques d'une part dans le domaine de l'aménagement de l'urbanisme, du risque, de ingénierie publique, du logement et de l'habitat et d'autre part dans le champ de l'information géographique publique et plus généralement de la donnée publique. Le contexte technologique en évolution rapide implique également de revisiter le SDevIG selon une périodicité adapté aux cycles de prise en compte par le ministère des mutations technologiques. Il faudra donc prévoir un mécanisme de suivi et d'actualisation.

La démarche de définition des orientations de ce SDevIG nécessite une appropriation par les acteurs qui auront la charge de les mettre en œuvre: la direction générale, les chefs de service et les sous-directeurs de la DGUHC, les directeurs et chefs de service des services déconcentrés du ministère (DDE et DRE), le réseau scientifique et technique (programmes de recherche, le CERTU et les CETE). Une appropriation partielle de ce SDevIG par les principaux partenaires du ministère dans cette sphère (établissements publics, collectivités locales, associations représentatives) sera également à envisager.

Présenté sous la forme d'un diaporama avec commentaires, ce document permet de présenter à la fois une synthèse et des détails du discours proposé.

Le Schéma de Développement de l'Information Géographique (SDevIG) précise

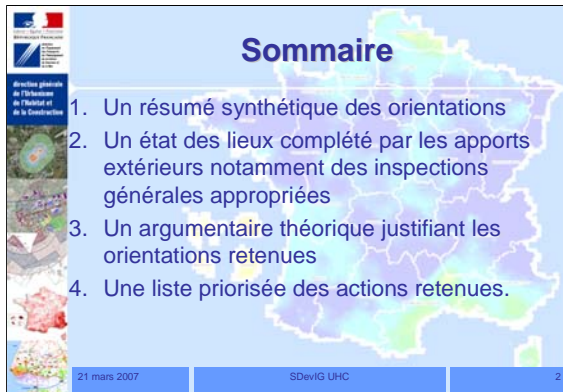
Stratégie : objectifs, sujets, priorités

Pilotage et animation des services, attentes vis à vis du RST

Positionnement partenarial (notamment s le cadre de la décentralisation)

Données (référentiels, données métiers) et outils (procédures – SI – SIG)

La complexité à élaborer et expliquer les orientations justifie un travail en plusieurs temps. Une période d'imprégnation des problématiques du champ AUHC par l'auteur, une ébauche présentée lors d'un séminaire de direction et à l'occasion de réunions des géo-thématiciens du domaine. Dans ses premières version il sera discuté avec les sous directions de la DGUHC et fera l'objet de présentations aux DDE.



Le diaporama est divisé en 4 parties

1. Un résumé synthétique des orientations destiné principalement aux décideurs
2. Un état des lieux mettant l'accent sur les avancées significatives, les contraintes relevées et les axes stratégiques à privilégier
3. Un argumentaire qui étaye les orientations retenues et justifient les actions proposées.
4. Une liste priorisée des actions retenues, sorte de tableau de bord permettant le suivi des actions, associé aux moyens humains et financier à mobiliser ou ré-orienter

Des annexes préciseront certains aspects du schéma.



1ère Partie : Un résumé synthétique des orientations

- Orientations stratégiques
- Orientations opérationnelles
- Orientations partenariales
- Orientations spécifiques
- Pilotage du SDevIG
- Financement et déploiement de ressources

21 mars 2007 SDevIG UHC 3

Ce résumé synthétique précise les orientations générales du développement de l'usage de l'information géographique dans le cadre AUHC. Ces orientations générales sont, autant que faire se peut, accompagnées de propositions de financement ou de redéploiement de ressources pour les 5 années à venir.

Orientations stratégiques

- Industrialisation des processus de production des données métier
- Expérimentation et déploiement de méthodes d'analyse spatiale
- Traduction géomatique du code de l'urbanisme
- Démarrage d'une démarche de type « système d'information (géographique) national »
 - sur l'urbanisme,
 - sur le logement ?

21 mars 2007 SDevIG UHC 4

A partir des principaux questionnements thématiques AUHC et de l'apport des technologies de l'information géographique pour l'élaboration de réponses pertinentes ou pour l'amélioration de l'efficacité des services, il est essentiel de déterminer les orientations qui ont un impact stratégique pour la thématique et/ou pour démontrer l'apport de l'usage de ces technologies

- **Industrialisation des processus de production des données métier** : profitant des bonnes pratiques observées dans les services déconcentrés (GéoADS, numérisation des SUP, plate-forme d'information pour la connaissance des territoires, numérisation et généralisation des PLU, répertoire des logement sociaux,) dans les CETE ou au niveau national, il s'agit d'industrialiser les processus de production des données métiers afin de géo-localiser au plus tôt dans ces processus et au jour le jour les informations élémentaires qui à la fois permettent d'augmenter l'efficacité des agents opérationnels et améliorent le pilotage de l'activité tout en préservant les capacités d'analyse des phénomènes. Cela impliquera de poursuivre une politique d'outils et d'organisation des partages d'expériences ainsi qu'une politique de fourniture de référentiels de données et d'outils et la mise en place de structures d'accompagnement.
- **Expérimentation et déploiement de méthodes d'analyse spatiale** : l'observation et la connaissance des territoires relèvent du domaine de l'analyse spatiale assistée par ordinateur. A partir des pratiques locales et des avancées de la recherche, il s'agit de poursuivre les expérimentations dans le domaine et de développer des axes de recherche pertinents afin de pouvoir doter les services AUHC du ministère des méthodes et outils géomatiques leur permettant de se développer comme pôle d'excellence dans l'analyse des territoire
- **Traduction géomatique du code de l'urbanisme** : il d'agit d'identifier puis de définir les objets géographiques qui servent d'appui à des mesures législatives concernant l'urbanisme ou l'habitat. L'objectif est de recenser dans le code de l'urbanisme les objets géographiques qui servent de référence dans les articles pour définir une restriction à l'utilisation d'un territoire. Parmi ces objets on trouve "le rivage", les agglomérations, le domaine public, les zonages de protection, ou les zones à risque. Une fois ce recensement fait, et après les avoir ordonnés en fonction de leur importance, il faudra identifier les mécanismes qui permettent de donner la géométrie de ces objets géographiques, puis les améliorations (d'ordre organisationnelle ou réglementaire) à apporter pour limiter les risques de contentieux.
- **Le démarrage de démarches de type « système d'information national » sur l'urbanisme et/ou sur le logement** : il s'agit d'impliquer tous les acteurs de la sphère AUHC pour mettre en place un système national ouvert et partagé des données (géographiques) sur l'urbanisme et/ou le logement. A l'instar du MEDD (système national des données sur l'eau SANDRE) ou du MAP (mille-feuilles géographique suscité par la mise en œuvre des règlements de la politique agricole commune), l'objectif est de définir des modèles conceptuels de données, des rôles, des moyens et des procédures à mettre en œuvre afin de mieux décrire et comprendre les mécanismes d'urbanisation et d'aménagement du territoire et d'accroître l'efficacité collective des acteurs. Il s'agit de réaliser une interopérabilité plus efficace des systèmes d'information propres à chaque acteur. Un soutien politique fort sera nécessaire dans la mesure où la pression réglementaire européenne observée dans le cadre de l'environnement et de l'agriculture n'existe pas dans le domaine AUHC.

Orientations opérationnelles

- Définir un volet usage de l'information géographique dans la recherche appliquée du domaine AUHC
- Développer l'animation sur les usages expérimentaux et opérationnels de l'information géographique
- Développer les moyens consacrés à la géomatique
 - Politique de formation initiale et continue pour renforcer des pôles de compétence métier
 - Politique d'acquisition de données géographiques
 - Politique de développement d'applications géomatiques nationales et d'interopérabilité entre SI(G) du ministère
- Définir une politique de diffusion « extensive » des données géographiques métier

21 mars 2007 SDeViG UHC 5

Pour mettre en œuvre ces orientations stratégiques, il convient de mieux s'organiser en interne au ministère:

- **Définir un volet usage de l'information géographique dans la recherche appliquée du domaine AUHC :** dans le champ de l'analyse spatiale, maintenant que les données deviennent de plus en plus disponibles et cohérentes et les outils performants et communicants, il s'agit de susciter un programme de recherche performant visant à développer des théories et des méthodes d'analyse spatiale assistées par ordinateur permettant d'accroître et d'améliorer la connaissance et la compréhension des territoires.
- **Développer l'animation sur les usages expérimentaux et opérationnels de l'information géographique :** le foisonnement d'initiatives, faiblement coordonnées, est générateur à la fois de potentiels d'innovation et de perte d'efficacité. Il s'agit de renforcer le dispositif actuel d'animation en le dotant de moyens de capitalisation des connaissances notamment méthodologiques produites (en s'appuyant sur le dispositif ministériel en devenir) et en facilitant l'échange d'expertise y compris avec les partenaires du ministère. Toute étude du domaine AUHC, au sens de la ligne budgétaire « étude », comportant un volet méthodologique et faisant usage de l'information géographique devrait pouvoir être référencée dans le système d'information « étude » de la DGUHC avec archivage électronique du cahier des charges, des résultats, des coûts directs et indirects, des conclusions, etc. En profitant de la fusion des DDE et des DDA, et du rôle des DDE comme services déconcentrés du MEDD, il conviendra de se rapprocher du MAP et du MEDD sur ces aspects usages.
- **Développer les moyens consacrés à la géomatique :** tout système d'informations comporte des moyens humains et organisationnels, des données et du matériel et des logiciels.
 - Il s'agira de développer une **politique de formation initiale et continue** dans le domaine de l'usage des l'information géographique en AUHC afin de renforcer les compétences des agents des services déconcentrés et du réseau scientifique et technique et de progressivement constituer un vivier d'experts et d'agents compétents. En matière organisationnelle, des pôles de compétences « usage de l'information géographique » devraient être progressivement mis en place dans les CETE, le CERTU assurant un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de la DGUHC.
 - Il s'agira de développer une **politique d'acquisition de données géographiques**, référentiels et données métier, en centralisant autant que faire se peut les négociations avec les producteurs nationaux, en proposant des modèles conceptuels de données et des nomenclatures de référence, voire des normes techniques, et en développant des mécanismes d'accompagnement appropriés.
 - Il s'agira de conduire une **politique de développement d'applications géomatiques nationales** assurant un haut degré d'interopérabilité entre les systèmes d'information, avec une composante géographique [SI(G)] du ministère. L'objectif poursuivi est de limiter les développements locaux incompatibles et d'avoir une démarche normative en matière d'inter-face entre SI(G)
- **Définir une politique de diffusion « extensive » des données géographiques métier :** les récentes évolutions du droit en matière de réutilisation des données du secteur public et d'accès aux données environnementales notamment, dessinent une orientation globale vers une plus grande ouverture. Ceci est renforcé par la directive INSPIRE adoptée le 14 mars 2007. Il s'agit de mettre en place un ensemble de mécanismes qui permettent de rendre facilement accessible (via Internet et le géoportail mais aussi via Intranet et Extranet) les données géographiques AUHC que le ministère produit. Cette politique de diffusion doit être ouverte aussi bien vers les partenaires du ministère que vers le grand public et les entreprises de la valeur ajoutée.

Orientations partenariales

- Partenariat interne et partenariat inter-ministériel
- Politique d'accords cadre de niveau national pour faciliter les partenariats locaux sur l'information géographique
- Politique de constitution de plate-forme de mutualisation inter-administration au niveau départemental et/ou régional
- « Urbanisation » avec les systèmes d'information (géographique) des partenaires

21 mars 2007 SDevIG UHC 6

Dans le domaine AUHC, comme dans tout domaine métier lié à l'information géographique, il est maintenant établi que les partenariats gagnant-gagnant rendent possible ce que tout seul on ne peut réaliser. Les géomaticiens savent que pour être efficaces ils doivent être ouverts et « partageux ». Par ailleurs en matière d'information géographique, il est reconnu que l'échelon régional est en général approprié pour la coordination, sachant que l'échelon département convient pour la gestion opérationnelle des informations géographiques précises. Les orientations partenariales s'inscrivent dans ce contexte

- **Partenariat interne et partenariat inter-ministériel** : il s'agira de privilégier au niveau régional la coordination interdépartementale et de doter chaque échelon départemental de moyens permettant aux DDE d'assurer leur rôle de « notaire » des informations géographiques sur leur territoire. Dans ce cadre on recherchera la conclusion de partenariats d'échange de données avec les autres services déconcentrés de l'Etat, voire en assurant pour leur compte la maîtrise d'œuvre de la numérisation, de l'entretien et de la gestion de leurs données métier.
- **Politique d'accords cadre de niveau national** : afin d'assurer que localement les échanges, par exemple sur les SUP ou les PLU, s'effectuent efficacement, il s'agira de négocier au niveau national avec les organismes partenaires (gestionnaires de SUP, AMF, ...). De cette façon, les partenariats locaux opérationnels sur l'information géographique pourront être mis en place effectivement et efficacement.
- **Politique de constitution de plate-forme de mutualisation inter-administration** : l'information géographique sur un territoire donné (en général le département) est un bien partagé, que ce soit les référentiels ou les données métier, en équilibre entre l'Etat décentralisé (les collectivités territoriales) et l'Etat déconcentré (les services déconcentrés de l'Etat). Il s'agira de privilégier aussi souvent que possible et en fonction des opportunités locales, la création de plate-formes départementales et/ou régionales de mutualisation inter-administrations, donc en incluant les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics appropriés autour des ressources de l'information géographique (données, personnels, outils).
- **« Urbanisation » avec les systèmes d'information (géographique) des partenaires** : il s'agira de développer des inter-faces assurant l'interopérabilité des SI(G) (des DDE principalement) avec ceux des partenaires AUHC dans l'optique de créer le système national de données du domaine AUHC.

Orientations spécifiques

- Coopération inter-DAC: s'assurer de la compatibilité des travaux de la DGUHC avec ceux des autres DG, SG-MIG et DGPA notamment
- Une attention particulière aux franges littorales dans le cadre de la « gestion intégrée des zones côtières » et dans la suite du rapport « Bersani »
- S'impliquer davantage dans les travaux européen
- Une présence plus affirmée à l'international dans le domaine « Information géographique pour AUHC »
- Une présence de la DGUHC dans les instances nationales liées à l'information géographique

21 mars 2007 SDevIG UHC 7

Les orientations spécifiques concernent des aspects complémentaires aux orientations opérationnelles et partenariales permettant de mettre en œuvre les orientations stratégiques.

- En matière de coopération inter-directions d'administration centrale, le secrétariat général a mis en place la mission information géographique (MIG) dont le rôle principal est de coordonner la mise en œuvre de la politique information géographique du ministère. Par ailleurs, la DGPA est en charge de l'infrastructure géomatique du ministère, oriente l'activité géomatique du RST et définit les actions générales en matière de compétences transversales. Dans ce cadre il s'agira pour la DGUHC de contribuer aux travaux de la MIG et de la DGPA en faisant valoir notamment ses besoins tant en terme de données de références que vis à vis de l'infrastructure géomatique du ministère et des relations avec les autres ministères (MAP, MEDD, DGME). Il s'agira de préciser les rôles et responsabilités de chacun et de prévoir l'articulation avec la MIG, la DGPA.
- Le domaine du littoral est un territoire pour lequel l'information géographique est plus particulièrement nécessaire. Cela est illustré par le concept de gestion intégrée des zone côtière qui repose sur la mise en place de SI(G) partagé entre acteurs de ces territoires. Il s'agira de contribuer d'une part à la mise en place d'une plate-forme d'information et de communication accessible par Internet, comme préconisé par le rapport « Bersani » et de contribuer à la valorisation des données géographiques acquises sur la zone littorale, données de référence et données du domaine AUHC, en permettant notamment leur réutilisation et en contribuant à leur entretien.
- Le cadre européen est de plus en plus prégnant pour ce qui concerne l'information géographique. La directive INSPIRE récemment adoptée infléchira les conditions du partage de l'information géographique entre acteurs publics. Les projets de services de données initiés dans le cadre de GMES, par exemple le « land management service », permettront de disposer de données géo-localisées performantes. Les projets de directives et les politiques européennes ayant un impact sur les territoires vont pousser à une utilisation plus rationnelles de l'information géographique.
 - Il s'agira d'assurer une présence plus importantes dans la mise en œuvre de la directive INSPIRE, notamment en évaluant les règles de mise en œuvre de la directive et les conséquences sur le domaine AUHC, et dans la définition des services de GMES.
 - Il s'agira d'assurer une veille plus active sur les conséquences « information géographique » des projets de directives et des politiques sectorielles impactant le secteur AUHC
 - Il s'agira d'étudier la mise en place d'un réseau européen sur la thématique de l'usage de l'information géographique dans le domaine AUHC en s'appuyant d'une part sur EUROGI, et sur le conseil européen des urbanistes
- Dans le domaine international, les travaux du CNIG montrent que le ministère chargé de l'équipement pourrait devenir un référent technique sur l'information géographique pour les questions internationales. Ils préconisent également que l'aide française au développement permette de capitaliser l'information géographique produite dans le cadre des projets d'infrastructure financés par l'aide internationale. Il s'agira dans le domaine AUHC de contribuer sur le plan technique aux efforts du ministère en matière d'aide internationale.
- Un réseau institutionnel dans le domaine de l'information géographique existe porté par le CNIG. Par ailleurs les professionnels de la géomatique se sont réunis au sein de l'AFIGéO pour contribuer au développement des usages, à l'adéquation des formations au besoin des entreprises et à l'émergence d'une politique nationale en la matière. Il s'agira de contribuer aux travaux du CNIG et de l'AFIGéO, notamment en siégeant dans les instances de travail appropriées. Cela impliquera en outre une adhésion de la DGUHC à AFIGéO. Un certain

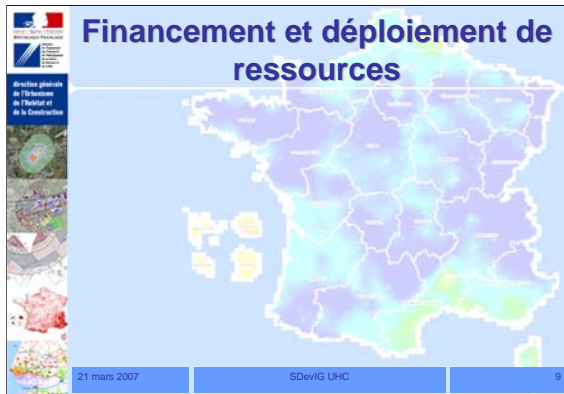
Piloteage du SDevIG

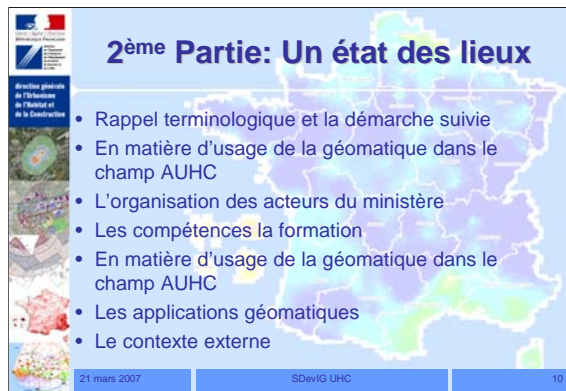
- Dans sa phase d'élaboration
 - Une stratégie d'appropriation concentrique
 - Une adoption formelle en CoDir
- Dans sa phase de mise en œuvre
 - Un comité de pilotage stratégique
 - Des comités d'orientations par domaine
 - Une équipe projet virtuelle
- Dans sa phase d'évaluation
 - Des indicateurs d'impact
 - Un audit indépendant des effets induits

21 mars 2007 SDevIG UHC 8

Le pilotage du schéma de développement de l'information géographique nécessite une organisation qui s'inscrit dans la durée. La mise en place de méthodes et de mécanismes s'appuyant sur l'information géographique doit être progressive pour éviter l'effet tunnel mais demande une implication sur le long terme non seulement de l'équipe de direction et des différentes sous directions de la DGUHC mais également des acteurs sur le terrain dans les services déconcentrés appuyés par le RST.

- Dans la phase d'élaboration du SDevIG, il est nécessaire d'associer très tôt les acteurs concernés de façon à assurer l'appropriation ultérieure de la démarche.
 - *Dans une stratégie d'appropriation concentrique, des réunions de travail par sous directions seront proposées pour présenter les versions initiales du schéma de développement. L'élargissement du cercle de discussion auprès des services déconcentrés et du RST utilisera de préférence les créneaux habituels de concertation. Ainsi les DRE seront consultés dans le cadre des réunions des DRE adjoints que pilote la MIG, les DDE le seront à l'occasion des journées que la DGUHC organise régulièrement, de même pour le CETE et le CERTU. Parallèlement, il sera donné l'occasion à la MIG du SG ainsi qu'aux autres DG de commenter les versions successives de même que certains aspects pourront être testés auprès des principaux partenaires (collectivités locales, agences d'urbanisme, etc.)*
 - A l'issue de cette phase de consultation permettant aux acteurs concernés de s'imprégner de la problématique et des propositions d'orientations et d'action, une adoption formelle du SDevIG en Comité de Direction permettra de passer à la phase de mise en œuvre.
- Dans sa phase de mise en œuvre, il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure mais de travailler comme dans un projet.
 - Un comité de pilotage stratégique, présidé par la direction générale et regroupant les principaux décideurs, aura pour mission de valider le plan d'actions et de piloter l'avancement des travaux et de veiller à leur cohérence
 - Le SDevIG ayant des ramifications relativement indépendantes les unes des autres, des comités d'orientations par domaine permettront d'assurer l'implication des acteurs concernés et l'appropriation des éléments du SDevIG
 - Une équipe projet, composée de personnes bien identifiées dans chacune des sous directions, des services déconcentrés et des organisations du RST associés aux travaux, mettra en œuvre de conserver le plan d'actions. Cette équipe de projet sera animée par le Chargé de la mission information géographique
- Dans sa phase d'évaluation, par une stratégie des petits pas, les effets de sa mise en œuvre seront perceptibles petit à petit même si la perception globale des effets bénéfiques ne sera effective qu'après plusieurs années
 - Des indicateurs d'impact seront développés pour mesurer les effets induits par le SDevIG
 - Un audit indépendant des effets induits sera mené au bout de deux ans de façon à identifier les points à améliorer.



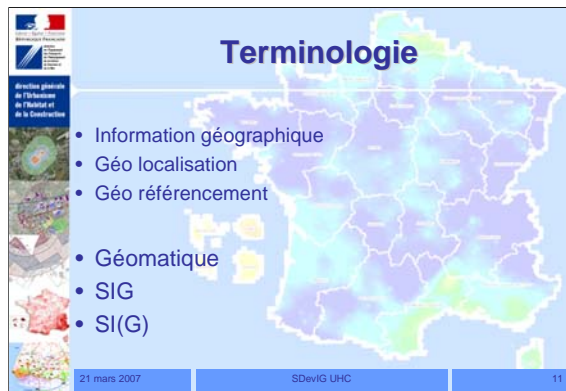


2ème Partie: Un état des lieux

- Rappel terminologique et la démarche suivie
- En matière d'usage de la géomatique dans le champ AUHC
- L'organisation des acteurs du ministère
- Les compétences la formation
- En matière d'usage de la géomatique dans le champ AUHC
- Les applications géomatiques
- Le contexte externe

21 mars 2007 SDevIG UHC 10

Un état des lieux est une photo à un instant donné de la situation réelle ainsi que de son évolution possible sans interventions liées à l'objet même de ce SDevIG. C'est en quelque sorte les conséquences de l'option 0 « on ne fait rien ». Après une introduction présentant des éléments de terminologie pour fixer les idées et la démarche suivie on présentera cet état des lieux aussi bien sur la matière même de l'information géographique dans la sphère AUHC que sur l'organisation, les compétences, les usages, les applications et le contexte externe. Incomplet, cet état des lieux se concentre sur les points clefs à prendre en compte.



Information géographique

Information relative à un objet ou à un phénomène du monde terrestre, décrit plus ou moins complètement par sa nature, son aspect, ses caractéristiques diverses et par son positionnement sur la surface terrestre.

Les deux composantes de l'information géographique sont :

- L'information relative à un objet décrit par sa nature, son aspect, ses relations éventuelles avec d'autres objets ou phénomènes : c'est le niveau sémantique. L'ensemble des attributs de l'objet forme ses attributs.
- La forme et la localisation de l'objet sur la surface terrestre, exprimés dans un système de coordonnées explicite c'est le niveau géométrique.

Géo localisation

Action permettant d'associer à une information des coordonnées géographiques dans un système de référence

Géo référencement

Action permettant de localiser une information par référence à une autre information elle-même géolocalisée (par exemple référence à un numéro de parcelle, une adresse, une commune)

Géomatique

Regroupement de l'ensemble des disciplines et moyens informatiques permettant d'acquérir, d'intégrer, de gérer, d'analyser et de représenter, des informations géographiques

SIG

système permettant de gérer des données alphanumériques spatialement localisées, ainsi que les données graphiques de fédérer diverses informations géographiques, de les rendre compatibles, de les analyser, de créer de nouvelles informations, de les communiquer sous forme graphique et cartographique

SI(G)

Un système ou sous-système d'équipements, d'informatique ou de télécommunication, interconnectés dans le but de l'acquisition, du stockage, de la structuration, de la gestion, du déplacement, du contrôle, de l'affichage, de l'échange (transmission ou réception) de données sous forme de textes, d'images, de sons, et des informations géographiques.

La démarche suivie

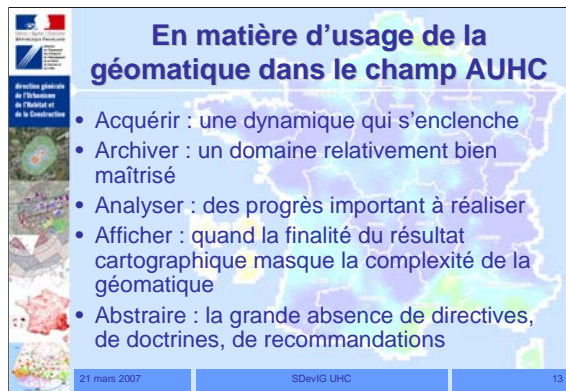
- Repérer et déployer les bonnes pratiques en termes
 - D'usage dans les métiers
 - D'organisation
 - De partenariat
 - D'appui sur le RST
- Le dire d'expert

21 mars 2007 SDevIG UHC 12

Dan la phase préliminaire de réflexion conduisant à la rédaction du SDevIG, il s'est agit de repérer les bonnes pratiques, et d'envisager lesquelles pouvaient être déployées en évitant les effets tunnels. Elles concernaient les aspects usage, organisationnels, partenariaux ainsi que l'appui amené par le RST.

- Les usages dans les métiers aussi bien en terme de production de données métier que d'insertion d'un volet information géographique dans les procédures visant à géo-localiser le plus tôt possible les objets même des procédures. De même les cas de (ré)utilisation des données géographiques à des fins d'analyse spatiale pour les calculs d'indicateurs (observatoire) ou pour cartographier les résultats ont été analysés.
- L'organisation (pilotage, fonctions support, fonctions opérationnelles) a également fait l'objet d'une investigation ainsi que l'analyse des partenariat intra-ministériel, interministériel, inter-administration
- L'appui du RST a permis d'identifier les bonne pratiques, de voir comment mettre en place les compétences et infléchir les programmes de recherche et d'expérimentation

La discussion avec quelques sous directeurs, chefs de bureaux et agents de la DGUHC, les visites de DDE, CETE, la journée du 6 décembre à Lyon, la présentation d'éléments de réflexion lors de diverses réunions ainsi que la rencontre de partenaires de la DGUHC (dans le cadre de séminaire, colloques comme dans le cadre associatif) ont permis la rédaction de plusieurs versions successives du SDevIG.



En matière d'usage de la géomatique dans le champ AUHC

- Acquérir : une dynamique qui s'enclenche
- Archiver : un domaine relativement bien maîtrisé
- Analyser : des progrès importants à réaliser
- Afficher : quand la finalité du résultat cartographique masque la complexité de la géomatique
- Abstraire : la grande absence de directives, de doctrines, de recommandations

21 mars 2007 SDevIG UHC 13

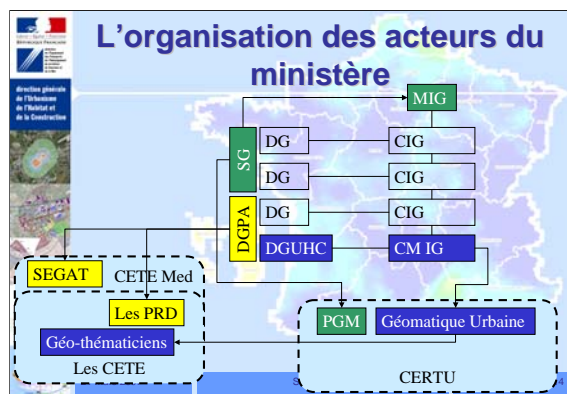
En matière d'acquisition de données, la prise de conscience de besoins homogènes dans les services déconcentrés a mené à la définition de politiques nationales d'acquisition de référentiels (RGE, RME, RPE) et données de références (données PERVAL, etc.). Par ailleurs un grand nombre de DDE se sont lancés dans la numérisation de documents d'urbanisme (POS et PLU) la plupart du temps avec des méthodes ad-hoc engendrant une grande hétérogénéité dans les résultats rendant difficile la consolidation interdépartementale des données et la généralisation nécessaire pour une vision régionale. Des données internes au ministère comme SITADEL sont également de plus en plus utilisées.

En matière d'archivage et de catalogage des données, la fourniture par la DGPA d'outils génériques comme Report et bientôt d'Adélie et la mise en place de serveur de données (interne aux DDE, dans des réseaux équipement en région, dans des Extranets locaux) a lancé une dynamique favorable au partage d'informations entre acteurs géomaticiens. Par ailleurs cette catégorie professionnelle est plutôt prédisposée au partage dans la mesure où son efficacité est directement conditionnée par l'accès facile aux ressources informationnelles de ses partenaires. Par contre on ne sait pas si ces outils de catalogage sont connus des thématiciens et des producteurs de données notamment statistiques. On constate également que de fait que MapInfo est souvent utilisé comme SGBD pour l'archivage de couches d'informations.

Le grand maillon faible de l'expertise du ministère, mais c'est aussi un domaine où les progrès sont lents en général, reste l'utilisation des outils de géomatique pour faciliter l'analyse spatiale nécessaire au métier et aux thématiques; Cet état de fait est sans doute lié à la difficulté à assurer la formulation des commandes des utilisateurs aux géomaticiens. Cela s'explique par la rareté de la ressource que sont les « géo-thématiciens », à savoir des personnes capables de transcrire en un langage géomatique les questionnements des thématiciens et d'expliquer à ces derniers les possibilités et les limites de la géomatique, en bref d'être des médiateurs entre les experts des métiers et les géomaticiens. Une autre hypothèse est la faiblesse de la culture géographique du ministère.

En matière d'affichage, la cartographie, on se trouve devant l'arbre qui cache la forêt. La généralisation de l'outil MapInfo, outil par essence de « dessin » cartographique, pas vraiment un SIG, a fait confondre la production de cartes avec la mise en place de systèmes d'information géographique. En outre, MapInfo est à la fois trop simple et trop compliqué. Trop simple pour les géomaticiens confirmés qui ont besoin de fonctions évoluées de type SIG que n'offre pas ce produit et trop compliqué pour les thématiciens qui sont noyés par la complexité du produit (et de l'information géographique également). La mise à disposition de CARTÉLIE comme outil de publication des données sur Internet est une avancée significative en matière de communication de résultats à des tiers personnes. Récemment diffusé, il est encore trop tôt de mesurer son impact.

Enfin en matière d'abstraction, la grande liberté de manœuvre laissée aux services déconcentrés, si elle a entraîné des avancées réelles dans la prise en main de l'outil géomatique, a eu comme conséquence de conduire à une grande hétérogénéité des solutions mises en place, incompatible avec les objectifs d'interopérabilité des systèmes d'information nécessités par la modernisation de l'Etat. Cela se traduit par la floraison de SIG thématique indépendants et non compatibles entre eux, par la multiplicité des schémas conceptuels de données et des nomenclatures divergentes, et par des difficultés de transposition de méthodologies d'analyse spatiale d'un environnement à l'autre. Par ailleurs cette absence de directives, de doctrines, de recommandations se traduit par une grande hétérogénéité en matière de publication de données sur Internet aux différents publics auquel le ministère doit s'adresser.



La Mission information géographique (MIG) du ministère rattachée fonctionnellement au SG (DRAST) a pour mission principale le pilotage de la mise en œuvre du schéma directeur de information géographique du ministère adopté en 2004. Elle veille à la cohérence des politiques sectorielles et coordonne les démarches nationales. Elle est chargée des relations du ministère avec les autres ministères (Ecologie, agriculture et DGME notamment). Elle est en liaison avec le réseau des DRE adjoint chacun étant chargé dans sa région de définir une charte régionale de l'information géographique. Elle anime le réseau des correspondants information géographique (CIG) des directions générales du ministère. Elle participe au pilotage du Pôle géomatique du ministère (PGM) dont la mission est d'être le pôle de compétence en géomatique au service de tous les services du ministère.

Les correspondants information géographique des DG (CIG) sont en charge de missions similaires à celles de la MIG dans leurs domaines de compétence respectifs. Ils sont notamment chargé de rédiger pour leur DG un schéma de développement de l'information géographique.

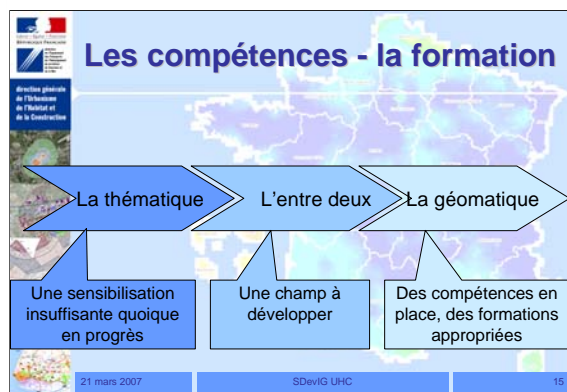
Le chargé mission information géographique de la DGUHC (CMIG), (CIG pour cette direction générale) a pour objectifs (cf lettre de mission datée du 10 octobre 2007) de développer l'usage de la géomatique dans la sphère UHC, de contribuer à la cohérence des politiques liées à l'information géographique et de contribuer à la prise en compte des développements technologiques dans le domaine. Il est épaulé pour la partie outils, d'un maître d'ouvrage des applications géomatiques nationales.

Au sein du CERTU, une chargée de mission "géomatique urbaine" assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'animation des experts géo-thématiciens du domaine urbanisme, logement et connaissance des territoires. Ces experts sont essentiellement des agents des CETE, les services déconcentrés sont associés aux travaux.

Sur le plan des outils géomatiques génériques utiles à tous les ministères, la DGPA assure la maîtrise d'ouvrage et le SEGAT du CETE méditerranée assure la maîtrise d'œuvre. Le déploiement et l'assistance de premier niveau est assumé par les 8 pôles régionaux de diffusion (PRD), un par CETE.

L'appui des CETE et CERTU est dans le domaine UHC bon au plan technique (notamment grâce au pôle géomatique, aux PRD et au SEGAT), mais disparate au plan « métier » avec un effort d'animation (réseaux « géomatique urbaine » du CERTU, ateliers géo-thématique en CETE).

Ce dispositif semble cependant insuffisant sur le plan de l'expertise technico-économique dans un monde en forte évolution technologique.

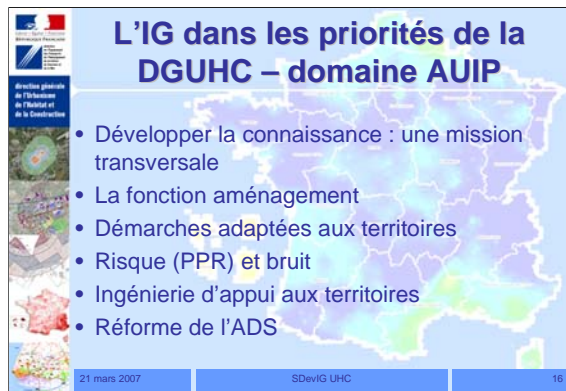


En matière de compétence et de formation, un diagnostic contrasté peut être fait:

Dans le champ de la géomatique en tant que tel, des équipes compétentes existent tant dans les services déconcentrés que dans le RST et au bureau OE de la DGUHC. Ces ressources humaines sont cependant fragiles dans la mesure où ces compétences reposent sur des équipes peu étoffées à la merci des mutations internes et des avancements. En matière de formation les cycles proposés aux géomaticiens semblent être appropriés, la DGPA réfléchit cependant à une amélioration du dispositif de formation initial et continu dans le domaine.

Dans le champ de la thématique, là où les questionnements se définissent dans les métiers de la sphère AUHC, On peut noter une sensibilisation insuffisante à l'intérêt des nouvelles technologies de l'information géographique dans les métiers aussi bien en termes de potentialités que de simplicité d'usages et de disponibilité des données. Cette sensibilisation est en progrès dans la mesure où des documents et des présentations existent qui démystifient la géomatique. Cependant on note une grande difficulté pour le thématicien à dialoguer avec le géomaticien pour lui expliquer ses questionnements et lui passer des commandes bien formulées, voire utiliser lui même certains outils. Cela a pu dans le passé conduire le géomaticien à se poser lui même des questions auxquelles répondre mais dont la pertinence thématique est discutable.

Pour renforcer ce dialogue entre les thématiciens et les géomaticiens, et l'améliorer, il convient de porter ses efforts sur « l'entre deux »; C'est dans cet espace que peuvent trouver leur place les « géo-thématicien », personnes compétentes capables de traduire les questionnements des thématiciens en termes géomatiques et d'informer les thématiciens sur les capacités et limites de l'outil géomatique. Dans cette esprit, des formations à l'information géographique sont à présent dispensées aux AUE avec notamment un discours théorique complété par un exposé des usages de l'information géographique dans le domaine AUHC.



L'enjeu d'une stratégie IG pour l'aménagement durable des territoires est principalement la professionnalisation du ministère

- Mettre en place une infrastructure de base pour le diagnostic territorial (productivité et cohérence des données: cela nécessite une vision globale)
- Identifier les territoires à enjeux par problématiques et permettre la formulation par l'Etat d'une position cohérente sur ces territoires
- Assurer une production de qualité et des conditions de travail efficaces (ADS, ATESAT, IP) et articuler entre eux les niveaux production et diagnostic.
- Positionner l'Etat dans le jeu local et les services de l'équipement dans l'interministériel

Reprises de l'exposé du DG aux DRE et DDE de mi 2006, les priorités dans le domaine AUIP s'articulent selon 6 axes principaux:

1. Développer la connaissance

C'est une mission transversale. Il s'agit de positionner les services déconcentrés du ministère comme un espace de capitalisation des connaissances sur les territoires dans les domaines AUHC et les domaines connexes. En matière d'information géographique, outil transversal de croisement des connaissances, les SD doivent prendre plusieurs rôles:

- « notaire-conservateur interministériel » des informations géographiques sur les territoires. Il s'agit d'être capable de géo-référencer et de géo localiser au mieux les éléments descriptifs des territoires, de les croiser, combiner, analyser pour construire de nouvelles connaissances.
- « courtier » de ces données. Il s'agit de mettre en place une politique de « diffusion » de ces connaissances, à la fois par leur mise à la disposition des partenaires locaux et par leur communication au grand public
- Animateur du partage avec les collectivités locales, il s'agit, selon les circonstances locales, de mettre en place des plateformes de mutualisation autour de l'information géographique (données, outils, ressources humaines).

2. La fonction aménagement

L'enjeu dans ce domaine est de permettre la dématérialisation (numérisation) des documents d'urbanisme de façon à progressivement permettre la modernisation des pratiques tant du ministère que des acteurs du domaine AUHC:

- Numérisation des Servitudes d'utilité publique (SUP) et dématérialisation documents d'urbanisme (PLU, CC)
- Porter à connaissance des documents d'urbanisme (communes et grand public)
- Géo localisation des équipements publics
- Prise en compte des risques dans l'urbanisme

3. Démarches adaptées aux territoires

Le littoral est un des espaces les plus complexes qui méritent un traitement attentif, il s'agit d'améliorer la prise en compte de l'information géographique dans les outils de Gestion intégrée des zones côtières

4. Risque (PPR) et bruit

Cartographie du risque (cartorisque) et Géo localisation des risques technologiques sont deux enjeux ainsi que l'intégration des plans d'exposition au bruit comme couche d'information dans les SI(G)

5. Ingénierie d'appui aux territoires

Dans ce domaine, les DDE pourraient jouer un rôle de conseil à la mise en place et l'utilisation de SI(G)

6. Réforme de l'ADS

Il s'agit de fournir des renseignements d'urbanisme en ligne puis ultérieurement dématérialiser la procédure

Schéma d'instruction des permis de construire sont deux enjeux à moyen long terme. À court terme, insérer l'information géographique dans les logiciels d'aide à l'instruction ADS et contribuer au calcul d'indicateurs.



L'IG dans les priorités de la DGUHC – domaine Logement

- Connaissance du logement
- Articulation des niveaux régional et départemental
- Plan de cohésion sociale
- Délégation
- Plan national de rénovation urbaine
- Préparer le conventionnement global
- Répondre aux besoins des populations spécifiques

21 mars 2007 SDevIG UHC 17

Le principal enjeu dans le domaine du logement est d'assurer l'articulation entre les domaines « habitat » et « aménagement ». La géomatique par sa capacité à mettre le territoire comme mécanisme d'intégration des informations thématiques permet de contribuer à cette articulation. Beaucoup des problèmes rencontrés viennent du cadre institutionnel et légal qui pousse à la création de systèmes d'information indépendants et à la difficulté à introduire des mécanismes de repérage à l'îlot ou au quartier dans un premier temps puis à moyen terme à l'adresse. Ceci souligne l'importance pour le ministère de l'adresse géo localisée fiable et d'une mission d'intérêt général de disposer d'un fichier national des points d'adresse « anonymisé », géo localisé et compatible avec le RGE.

Il y a lieu de distinguer, d'une part, les activités régaliennes d'observation et de suivi des délégations et, d'autre part, les interventions au bâtiment et au logement (cas par exemple des logements indignes). L'analyse de la place de l'information géographique dans le domaine habitat demande à être approfondie; les éléments qui suivent ne font effleurer le sujet.

1. Connaissance du logement

La géo localisation des logements sociaux est un enjeu capital pour permettre les analyses spatiales. Avoir cette connaissance au niveau communal ne suffit plus. Cette action ne peut être menée sans un partenariat avec les différents acteurs de ce domaine, en particulier les bailleurs sociaux.

2. Articulation des niveaux régional et départemental

Beaucoup de services déconcentrés signalent des dysfonctionnement entre les informations élémentaires assemblées en DDE et les synthèses élaborées en DRE. L'enjeu est ici d'assurer l'interopérabilité des volet information géographique entre les observatoires de l'habitat qui se mettent en place. Cette action ne peut être menée sans des partenariats avec acteurs locaux, notamment les agences urbanisme.

3. Plan de cohésion sociale

Il s'agit d'étudier le volet information géographique du système d'information de pilotage des plans de cohésion sociale

4. Délégation

L'Etat quand il délègue une responsabilité à un tiers doit « imposer » la remontée d'information décrivant l'objet délégué et son fonctionnement. Il conviendrait d'étudier le volet géographique du SI de suivi de ces délégations

5. Plan national de rénovation urbaine

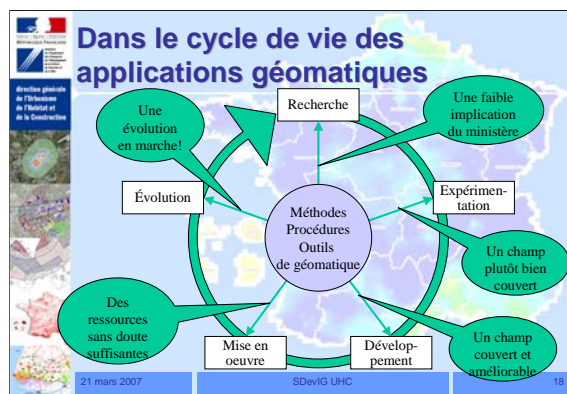
En partenariat avec l'ANRU, il serait nécessaire de définir le volet information géographique du système d'information associé à la mise en œuvre du PNRU

6. Préparer le conventionnement global

(SI décrivant les objets géographiques des conventions) Axe géo référencement du parc locatif social dans le cadre du conventionnement global

7. Répondre aux besoins des populations spécifiques

La Géolocalisation de l'hébergement d'urgence, de l'habitat indigne, des résidences sociales est un enjeu dans ce champ, en mettant en place les mécanismes d'échange entre les collectivités locales et les services déconcentrés.



Il est d'usage de considérer qu'un délai de 10 ans est nécessaire entre les idées, concepts et méthodes qui germent dans les laboratoires et leur application opérationnelle. Actuellement, la recherche dans le domaine de l'utilisation de l'information géographique dans le champ de AUHC est essentiellement le fait de laboratoires extérieurs au réseau scientifique et technique du ministère: des laboratoires universitaires ou CNRS (UMR 8504 Géographies-citées à Paris, Laboratoire THEMA à Besançon, laboratoire image et ville de l'université de Strasbourg), de chercheurs isolés (au laboratoire COGIT de l'IGN, etc.). A ce jour, la DGUHC (PUCA) ne s'est pas intéressé au sujet.

On constate qu'actuellement le champ de l'expérimentation est couvert, quoique de façon faiblement organisé, par les initiatives qui sont prises par les DDE et l'expertise qui s'est développée dans les CETE. Le CERTU, essentiellement par une chargée de mission géomatique urbaine, assure la capitalisation des bonne pratique et l'animation du réseau des CETE par délégation de maîtrise d'ouvrage de la la DGUHC. Ces travaux, dans leur dimension « documentation » des méthodes permet de capitaliser sur ce qui marche et de les étendre quand cela a un sens. Dans le domaine de l'urbanisme, beaucoup de collectivités locales (communautés urbaines, EPCI, conseils généraux), plusieurs agences d'urbanisme ont développés des expertises indéniables, mais du fait de la liberté de gestion qui leur est laissée, elles restent difficilement transposables.

En matière de développement, des avancées significatives ont été obtenues, les travaux de la DGPA visant par ADÉLIE et CARTÉLIE à mettre à la disposition des services des outils communs modernes respectant les normes (de fait et de jure) du domaine de l'information. La politique de dissémination de MapInfo a fait l'objet de mesures d'accompagnement permettant à la communauté des utilisateurs de ce produit de se rencontrer et de partager des méthodes de travail. Il manque cependant le développement d'un outil générique un volet Analyse et Manipulation simple (AMÉLIE). Des développements locaux, souvent réalisés par les CETE dans le cadre de la commande locale sont mis en œuvre opérationnellement par les services déconcentrés du ministère. Par ailleurs la DGUHC s'est assez peu investie dans le développement d'outils métier dédiés. Elle a notamment laissé s'en développer (EPICURE) sans assurer une maîtrise d'ouvrage forte ni une stratégie de déploiement dans les services. Si une maîtrise d'ouvrage forte « métier » se mettait en place il faudrait qu'elle tienne compte des attentes des opérationnels, des stratégies générales du ministère, des avancées technologiques et d'un cadre stratégique métier visant à mettre en place un véritable système d'informations (au sens systémique du terme) contenant un volet géographique transversal à tous les métiers de la sphère AUHC.

Pour ce qui est de la mise en œuvre, tant au niveau de la DGUHC que des services déconcentrés, l'urgence des questions à résoudre a conduit à mettre en place des équipes sans doute bien dimensionnées mais dont l'efficacité seraient grandement améliorées par l'utilisation de développements sous maîtrise d'ouvrage nationale.

En matière d'évolution de la situation actuelle, maintenant que la restructuration des services déconcentrés est acquise, que le rapprochement des DDE et des DDA s'opère, que des cadres de modernisation et de coopération interministérielle se précisent, il est possible de faire évoluer la situation plus par redéploiement de ressources actuellement mobilisées que par création de nouvelles ressources.

Données et observation sur le littoral (rapport BERSANI)

- Une stratégie volontariste
 - Une maîtrise d'ouvrage nationale pour le recueil de données
 - L'organisation d'un pilotage territorial
 - La fourniture de données géographiques de référence
- Concrétisation d'un statut de données publiques facilement accessibles à tous et libre de droits
 - Créer une plate-forme d'information et de communication sur Internet

21 mars 2007 SDevIG UHC 19

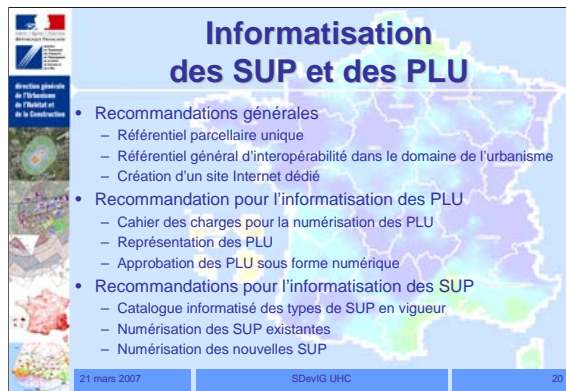
Les recommandations du rapport sur le « Schéma d'organisation des dispositifs de recueil de données et d'observation sur le littoral » (dit rapport Bersani) définissent une stratégie volontariste faisant de la relation terre/mer l'axe politique d'une nouvelle gouvernance éclairant une véritable gestion intégrée des zones côtières. L'instauration d'une maîtrise ouvrage nationale pour le recueil des données sur le littoral favoriserait l'acquisition et l'intégration de données partagées et mutualisées.

L'organisation d'un pilotage territorial, dispositifs de coordination, se ferait par façade (coordination et plan d'orientation stratégique), par région (dispositifs d'observation et de mutualisation) et par département (dans le cadre des CDIG)

Les données nécessaires à l'observation du littoral comprennent non seulement le RGE mais aussi des données spécifiques (définies dans le RGL: ortho à marée basse, trait de côte, alti-bathymétrie).

En conclusion la mission préconise la « démarche primordiale » de « Concrétisation d'un statut de données publiques facilement accessibles à tous et libre de droits ».

Pour ce faire la mission recommande de créer une plate-forme d'information et de communication accessible par Internet de façon à capitaliser les connaissances de toutes natures sur le littoral. Le dispositif national d'observation actuel (Ifen, Sigi Littoral, Bosco) pourrait s'en charger.



Le rapport final du CNIG sur « l' Informatisation des servitudes d'utilité publique (SUP) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) » préconise un certain nombre de mesures:

Recommandations générales

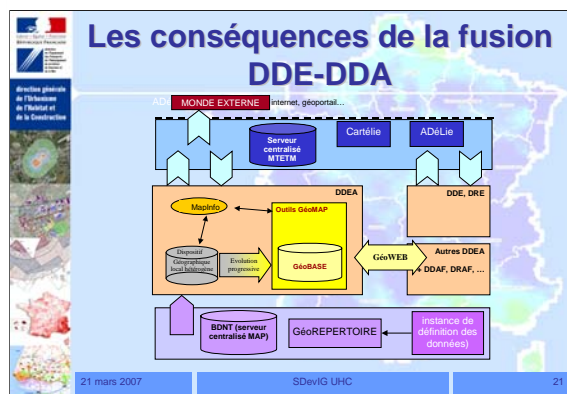
- Référentiel parcellaire unique: il s'agit de mettre fin à la dualité PCI – composante parcellaire du RGE en mettant à la disposition des utilisateurs un référentiel parcellaire unique « cohérent, continu, géométriquement précis, superposable aux autres composantes du RGE
- Référentiel général d'interopérabilité dans le domaine de l'urbanisme : intégration de règles de numérisation, de schéma conceptuel de données et de nomenclature dans le RGI
- Création d'un site Internet dédié

Recommandation pour l'informatisation des PLU

- Cahier des charges pour la numérisation des PLU : à partir des cahiers de charge connus, comme guides de bonne pratique, élaborer un cahier des charges commun
- Représentation des PLU : une recommandation de sémiologie graphique a été mise au point
- Approbation des PLU sous forme numérique : mettre en place une procédure dématérialisée spécifique au PLU dans le cadre de la dématérialisation des procédures et du référentiel général de sécurité, afin de disposer de bases de données « PLU » ayant même valeur juridique que le PLU sous forme papier.

Recommandations pour l'informatisation des SUP

- Catalogue informatisé des types de SUP en vigueur : ce catalogue a pour objectif de décrire les caractéristiques des SUP et des lois dont elles découlent (validation de la liste élaborée par le CNIG, tenue à jour par la DGUHC dans le cadre du code de l'urbanisme)
- Numérisation des SUP existantes : adoption d'un modèle conceptuel de données, numérisation des SUP par les acteurs intéressés, validation par les gestionnaires de SUP (accord national à prévoir)
- Numérisation des nouvelles SUP : toute demande de nouvelle SUP, accompagnée de son emprise sur le terrain, devra être présentée sous forme numérique par les demandeurs pour son approbation (dématérialisation de la procédure)



La solution opérationnelle proposée pour les DDEA est le résultat d'un travail conduit par des représentants des deux ministères

le diagnostic montre que le développement de l'information géographique est considéré, dans tous les services qui vont fusionner, comme essentiel et qu'il faudra, pour cela, mettre en place, tant au niveau local qu'au niveau national, un accompagnement de la montée en puissance de l'utilisation de l'information géographique.

Il est indispensable que la solution proposée permette la continuité de service pour :

- la mise en oeuvre des procédures techniques et réglementaires,
- la réalisation des études commandées,
- la conduite d'analyses, évaluations et autres expertises,
- la communication et le partage des observations ainsi que du patrimoine de données.

Pour construire cette solution, il convient de garder en ligne de mire l'objectif à terme qui consiste à :

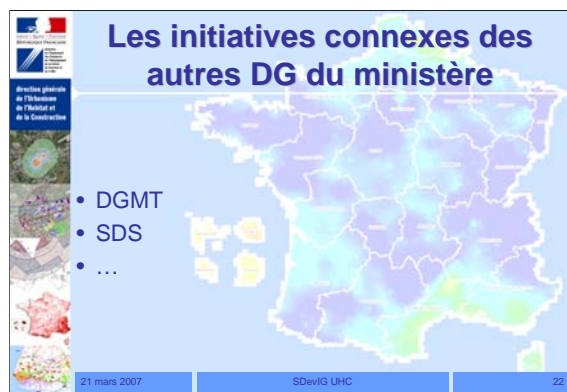
- construire un patrimoine de données commun permettant une vision commune des territoires,
- mettre en place un dispositif performant qui puisse être étendu à l'ensemble des DDAF et des DDE,

permettant d'obtenir les bénéfices suivants :

- accès performant aux données,
- production et usage simplifié des données par des non informaticiens,
- interopérabilité entre les données produites par les services, et plus généralement avec les données des partenaires,
- plus grande facilité à développer des applications intégrant la localisation, permettant aux gestionnaires d'alimenter, lors de l'exercice de leurs missions quotidiennes, le patrimoine commun de données,
- production de cartes au niveau départemental, régional (intégration des données de plusieurs départements), voire national avec mise à jour automatique.

L'analyse des fonctions, conduit à distinguer trois blocs fonctionnels :

- les fonctions exercées par les administrations centrales (et, dans certains cas, régionales), qui comportent notamment :
 - le pilotage général,
 - l'étude et la mise à disposition d'outils et de méthodes,
 - la fourniture de données de référence,
 - la définition commune des données métier d'intérêt supra-départemental,
 - l'accès à des données locales et leur consolidation sur des zones supra départementales ;
- les fonctions exercées au sein des DDEA sans relation avec l'extérieur de la DDEA, aujourd'hui de façon hétérogène et qu'il faudra :
 - faire fonctionner dès l'étape n°1,
 - faire évoluer progressivement de manière à ce que les systèmes d'information des DDEA soient homogènes ;
- les fonctions exercées, au sein des DDEA, pour communiquer avec l'extérieur :
 - avec les services de chacun des deux ministères (MAP et MTETM),
 - avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales,
 - et avec le public.



Les autres directions générales du ministère sont actuellement en phase de définition d'un schéma de développement de l'information géographique. Un point de l'avancement est fait régulièrement lors des réunions des chargés de mission information géographique des DG, à l'initiative de la MIG. Le SDevIG tiendra compte dans sa mise en œuvre des travaux de ces DG afin de mutualiser ce qui peut l'être et de rendre interopérables en tant que de besoin, les systèmes d'information [SI(G)] mis en place.

Une attention particulière sera portée sur l'initiative du service de défense et de sécurité consistant, en situation de crise, à mettre à la disposition des services déconcentrés des outils ministériels fiables :

Le déploiement d'outils « artisanaux » a d'ores et déjà été engagé, dans plusieurs départements, notamment par le CETE Méditerranée. L'un des composants de l'outil de gestion des crises est un SIG. Des développements de SIG ont également été réalisés (CETE Sud-Ouest en particulier).

En 2007, il s'agit d'une part soutenir la poursuite du déploiement de ces outils de manière à constituer un panel plus significatif, d'autre part d'engager une démarche rationnelle permettant, à partir de ces expérimentations permettant de mettre au point une application nationale concernant la gestion des situations d'urgence.

A cet effet, comme cela a été le cas pour l'application nationale concernant l'identification et le suivi des ressources (PARADES), le service de défense et de sécurité assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Il semble donc souhaitable que la DGUHC participe au comité de pilotage de suivi des expérimentations et de la conception d'une application nationale dont le cahier des charges pourrait être mis au point avant octobre 2007. L'année 2008 serait consacrée à la conception de l'application nationale et aux tests nécessaires pour un déploiement dans tous les services au premier trimestre 2009.

L'articulation/cohérence/interopérabilité entre le volet information géographique des outils de connaissance des territoires et les outils de gestion des situations d'urgence, nécessitera la définition de schéma conceptuels de données et de nomenclatures flexibles et harmonisés et la conservation de la mémoire des situations de crise passées.

Le contexte extra ministériel

- L'interministériel
- Les établissements publics du domaine UHC
- Les préfetures
- Les collectivités locales
- Les agences d'urbanisme
- L'animation du secteur de l'information géographique

21 mars 2007 SDevIG UHC 23

Le contexte extra ministériel est marqué par un essor important de l'usage de l'information géographique et une prise de conscience de l'utilité de développer des politiques en la matière.

Les relations avec les autres ministères nécessitent une attention soutenue pour ce qui est de l'information géographique.

- Le ministère en charge de l'agriculture et de la pêche fait l'objet d'un rapprochement au niveau des directions départementales. L'enjeu déjà cité est de réussir l'interopérabilité des SI(G) des deux ministères notamment au niveau local (DDEA). Pour le domaine AUH c'est certainement sur le plan de la connaissance des territoires et de la production de données métiers que se situent les enjeux
- Le ministère en charge de l'environnement est pour la DGUHC un partenaire important dans la mesure où les DDE jouent le rôle de service déconcentré de ce ministère pour la question des risques. L'enjeu dans ce domaine est de réussir l'utilisation de l'information géographique dans ce domaine et de faire contribuer à sa juste proposition ce ministère dans l'équipement des DDE en outils et données géomatiques
- Le ministère en charge de la réforme de l'Etat considère l'information géographique comme un enjeu important. La mise en place du géoportail de service public et du géo catalogue constitue la première étape de L'infrastructure française de données géographiques version française de ce que la directive INSPIRE préconise.
- Dans le domaine interministériel, la DIV et la DIACT sont des partenaires importants de la DGUHC pour lesquels la coordination doit se renforcer.

Les établissements publics du domaine AUHC (ANRU, ANAH, établissements publics fonciers, organisations HLM, etc.) commencent à utiliser l'information géographique. Les DDE interviennent dans leurs procédures. L'enjeu en matière d'information géographique est ici encore de permettre l'urbanisation progressive de leurs SI(G) avec ceux que la DGUHC met en place et de participer en due proportion à l'équipement des DDE

Les préfetures quelles soient départementales ou régionales initient souvent des plateformes de mutualisation autour de l'information géographique. L'enjeu pour la DGUHC est de contribuer au positionnement stratégique des services déconcentrés du ministère dans ces plateformes.

Les collectivités territoriales, essentiellement les conseil régionaux, les conseils généraux, les communautés urbaines, les villes de plus de 30 000 habitants, certains EPCI, se sont dotés de moyens géomatiques, souvent depuis de nombreuses années. Un véritable réservoir d'expertise de l'emploi de l'information géographique dans le domaine AUHC notamment s'est développé progressivement notamment en matière d'urbanisme opérationnel. Il s'agit pour la DGUHC de ne pas se laisser distancer dans ce domaine et de contribuer à organiser avec elles une utilisation rationnelle et innovante de l'information géographique pour le bénéfice des citoyens, des entreprises, des administrations, bref de la société au sens large. Les réseaux de géomaticiens (le groupe SIG-Topo de l'AITF, le club géomatique des CG, le réseau des géomaticiens en conseil régional) ont été identifiés avec lesquels la DGUHC doit être amené à collaborer

Les agences d'urbanisme servent de bureaux d'études aux collectivités locales et aux DDE. L'existence d'un club géomatique à la FNAU avec qui des relations ad hoc ont été mises en place permet de coordonner les actions des agences avec celles de la DGUHC.

L'animation du secteur de l'information géographique est assurée par le Conseil national de l'information géographique au niveau institutionnel et l'association française de l'information géographique au niveau des acteurs opérationnels. Un renforcement de l'implication de la DGUHC dans ces deux instances est souhaitable.

Le contexte européen et international

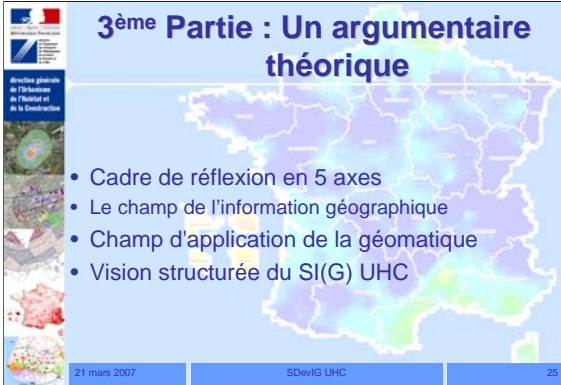
- Le contexte européen
 - INSPIRE et le partage de l'information géographique
 - GMES et les services opérationnels disponibles dès 2008
 - eContent+ et les réseaux thématiques centrés sur l'information géographique
 - Les directives et les politiques AUHC
- Le contexte international
 - La présence institutionnelle
 - L'aide française au développement dans le domaine AUH
 - L'expertise géomatique à l'export dans le domaine AUH

21 mars 2007 SDevIG UHC 24

Le cadre européen est de plus en plus prégnant pour ce qui concerne l'information géographique. La directive INSPIRE publiée le 14 mars 2007 infléchira les conditions du partage de l'information géographique entre acteurs publics. Les projets de services de données initiés dans le cadre de GMES, par exemple le « land management service », permettront de disposer de données géo-localisées performantes. Les projets de directives et les politiques européennes ayant un impact sur les territoires vont pousser à une utilisation plus rationnelles de l'information géographique.

- Il s'agira d'assurer une présence plus importantes dans la mise en œuvre de la directive INSPIRE, notamment en évaluant les règles de mise en œuvre de la directive et les conséquences sur le domaine AUHC, et dans la définition des services de GMES.
- Il s'agira d'assurer une veille plus active sur les conséquences « information géographique » des projets de directives et des politiques sectorielles impactant le secteur AUHC
- Il s'agira d'étudier la mise en place d'un réseau européen sur la thématique de l'usage de l'information géographique dans le domaine AUHC en s'appuyant d'une part sur EUROGI, et sur le conseil européen des urbanistes

Dans le domaine international, les travaux du CNIG montrent que le ministère chargé de l'équipement pourrait devenir un référent technique sur l'information géographique pour les questions internationales. Ils préconisent également que l'aide française au développement permette de capitaliser l'information géographique produite dans le cadre des projets d'infrastructure financés par l'aide internationale. Il s'agira dans le domaine AUHC de contribuer sur le plan technique aux efforts du ministère en matière d'aide internationale.

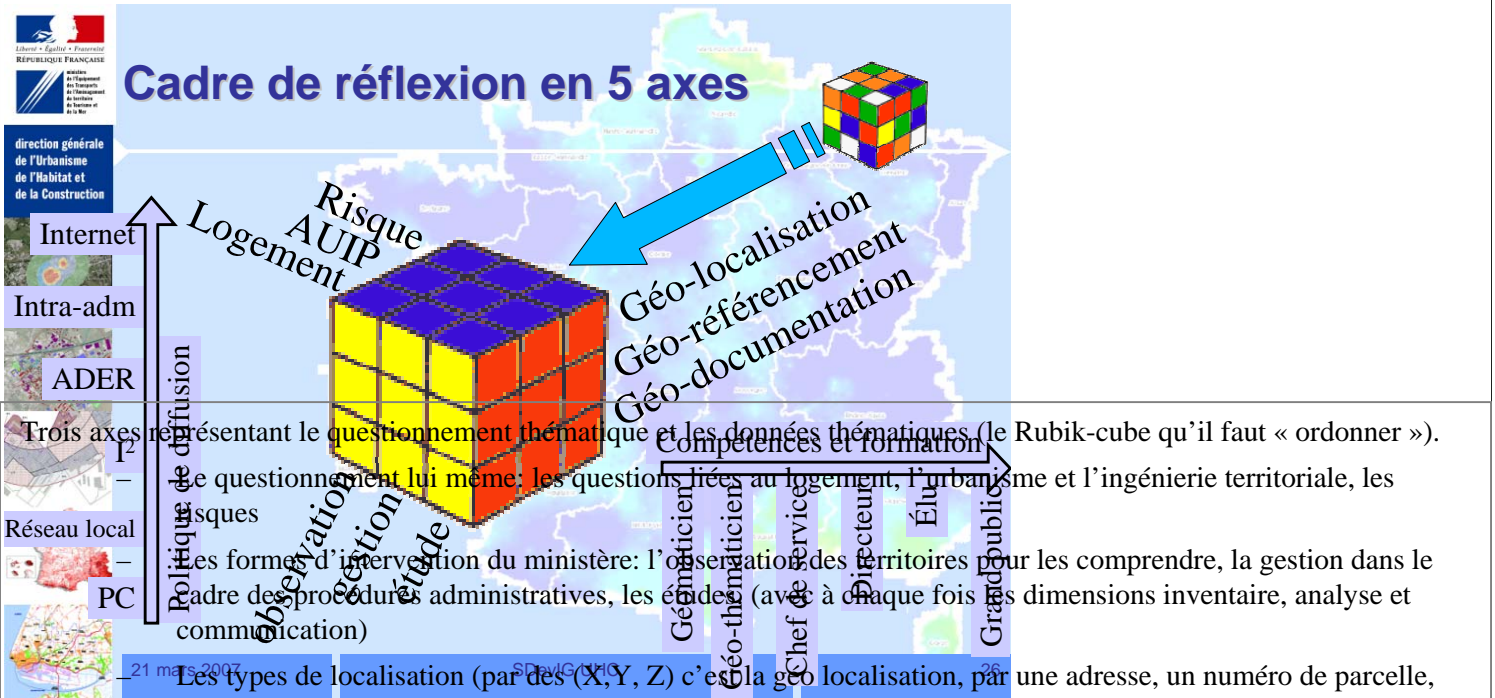


3ème Partie : Un argumentaire théorique

- Cadre de réflexion en 5 axes
- Le champ de l'information géographique
- Champ d'application de la géomatique
- Vision structurée du SI(G) UHC

21 mars 2007 SDevIG UHC 25

Un cadre structurant est nécessaire dans la réflexion lié à un schéma de développement. Au delà des principes généraux propres à information géographique ou à la conduite de projet de développement, trois graphiques ont très tôt structuré la pensée. Ils sont présentés dans cette troisième partie.



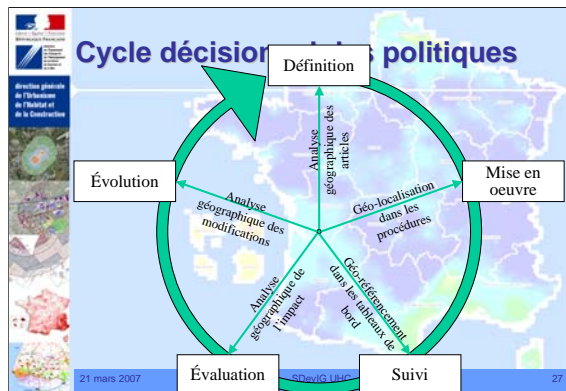
Les types de localisation (par des (X,Y, Z) c'est la géo localisation, par une adresse, un numéro de parcelle, un code INSEE c'est le géo référencement, par une indication géographique ou photographique ou un rapport d'étude sur une zone spécifique c'est la géo-documentation (gestion des connaissances sur les territoires)

Un axe représentant les relations de travail avec les partenaires et donc en lien avec la politique de publication et de diffusion des informations que détient l'administration (quelles soient finalisées ou non)

- L'agent sur son poste de travail, l'agent dans sa structure, l'agent dans son ministère
- Le travail partenarial en interministériel et/ou avec les collectivités locales (et avec les bureaux d'études et autres organisations partenaires)
- Le Grand Public (l'information du citoyen, le porté à connaissance, etc.)

Un axe représentant les niveaux de compétences nécessaires pour raisonner « géographiquement » et utiliser la gamme d'outils géomatiques

- Le candide de la chose géographique (grand public, élu, décideur)
- L'avancé (le thématicien déniaisé des questions géomatiques)
- L'expert (le géomaticien)



Dans le cycle décisionnel d'une politique on peut de façon théorique dégager 5 phases, avec des possibilités de retour en arrière.

La phase de définition consiste à définir une politique qui doit être appliquée ensuite dans la phase de mise en œuvre. Cette mise en œuvre fait l'objet à la fois d'un suivi et d'une évaluation des effets positifs ou négatifs de cette politique. L'analyse du suivi et de l'évaluation permet de proposer des évolutions de cette politique voire de son abandon.

Malgré les apparences, le cycle décisionnel n'est pas si linéaire ni récursif.

L'information géographique peut intervenir dans chacune de ces phases comme un moyen d'analyse spatiale, de communication et d'aide à la décision.

- Dans les domaines qui portent sur les territoires, pendant la phase de définition, la géomatique peut contribuer à mieux préciser les critères d'éligibilité des territoires à une mesure retenue
- Dans la phase de mise en œuvre, la géo-localisation des objets au plus tôt dans la procédure permet de faciliter l'instruction.
- Cette accumulation de faits localisés permet d'automatiser le géoréférencement et l'établissement de tableau de bord.
- Croisés avec des indicateurs d'évolution des territoires, l'analyse spatiale permet d'évaluer l'impact de la politique.
- Pendant la phase d'évolution de la politique, la géomatique à nouveau peut contribuer à mieux préciser les critères d'éligibilité des territoires en fonction des projets de modifications de la politique.

Analyser la contribution de l'information géographique dans chacune de ces phases est complexe mais permet de préciser les orientations à prendre dans le SDevIG

Le Champ de l'information géographique (1/2)

- L'InfoGéo
 - Est un bien partagé
 - Permet de géo-localiser des inventaires
 - Permet d'analyser spatialement les territoires
 - Se communique sous forme cartographique
 - Relève de plusieurs types
 - Nécessite des niveaux de compétence différents
- Plus que les produits de l'IGN et le cadastre

21 mars 2007 SDevIG UHC 28

L'information géographique est un bien partagé

Entre services

Entre niveaux administratifs

Entre ministères

Avec les collectivités locales

Elle permet de géo localiser des inventaires obtenus par des enquêtes ou par des saisies au fil de l'eau

Elle Permet des analyses spatiales des territoires grâce aux SIG ou par des outils de simulation

Elle se communique sous forme cartographique aussi bien aux ayants droits (parties dans la négociation) pendant la phase d'instruction qu'au grand public pendant la phase de porter à connaissance et d'opposabilité aux tiers.

Elle Relève de plusieurs types:

Les référentiels qui doivent être communs

Les données métiers (projets, décisions) qui sont de la responsabilité des métiers

Elle nécessite enfin des niveaux de compétence différents

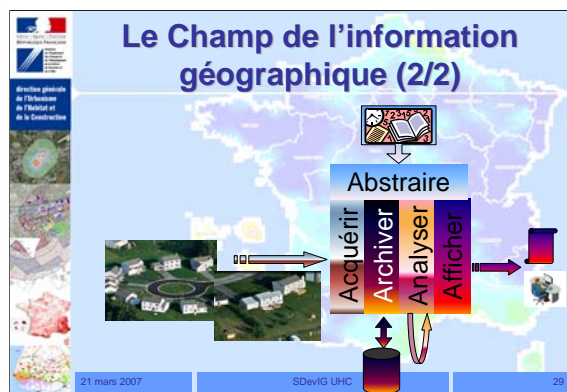
Le professionnel = le géomaticien

L'utilisateur éclairé = le géo-thématicien

L'utilisateur lambda = le thématicien, le décideur,

le grand public

Le champ de l'information géographique est donc plus vaste que ce que la LOLF entend actuellement par « programme de l'information géographique et cartographique » qui se limite actuellement au seul financement de l'IGN (et du CNIG de façon marginale).



Les 5 A de l'information géographique

Acquérir : c'est donner un $[x, y, (z)]$ aux objets géographiques. Cela met en jeu de nombreuses technologies comme la géodésie, le positionnement par satellite, le lever topographique, la photogrammétrie et la télédétection, la numérisation et le scannage. C'est aussi acquérir des données auprès de tierces personnes, la fonction Import.

Archiver : c'est stocker les données géographiques de façon ordonnée et les retrouver. Les SIG, les SGBD avec index spatial sont faits pour cela. C'est essentiellement de l'informatique.

Analyser : c'est les combiner, les croiser, les triturer pour créer de nouvelles informations. C'est le domaine de l'analyse spatiale où le professionnel du domaine prend toute sa place

Afficher : c'est montrer la géographie sur papier ou sur un dessin parce que un dessin vaut souvent mieux qu'un long discours. Le cartographe est un métier spécifique qui sait allier pertinence du message et compréhension correcte par le lecteur

Abstraire : c'est toute la difficile tâche de conceptualisation permettant de définir des modèles conceptuels de données, des nomenclatures. C'est permettre la représentation dans les ordinateurs les aspects pertinents du monde réel

Typologie des applications géomatiques

- En appui d'un processus de gestion ou d'un processus administratif
- Dans le cadre d'un observatoire (Pilotage et aide à la décision)
- Dans le cadre d'études
- Cas particulier des applications techniques (bruit, risque,...)

21 mars 2007 SDevIG UHC 30

En appui d'un processus de gestion ou administratif

Instruction ADS, financement du logement

Application géomatique intégrée dans le SI de gestion

L'information géographique à la DGUHC en soutien de la rédaction des règlements et à la définition des politiques.

Dans le cadre d'un observatoire (Pilotage et aide à la décision)

Outils SIG à côté d'outils statistiques

analyses statistiques et spatiales: production d'indicateurs

courtier des connaissances acquises (partage et cartographie)

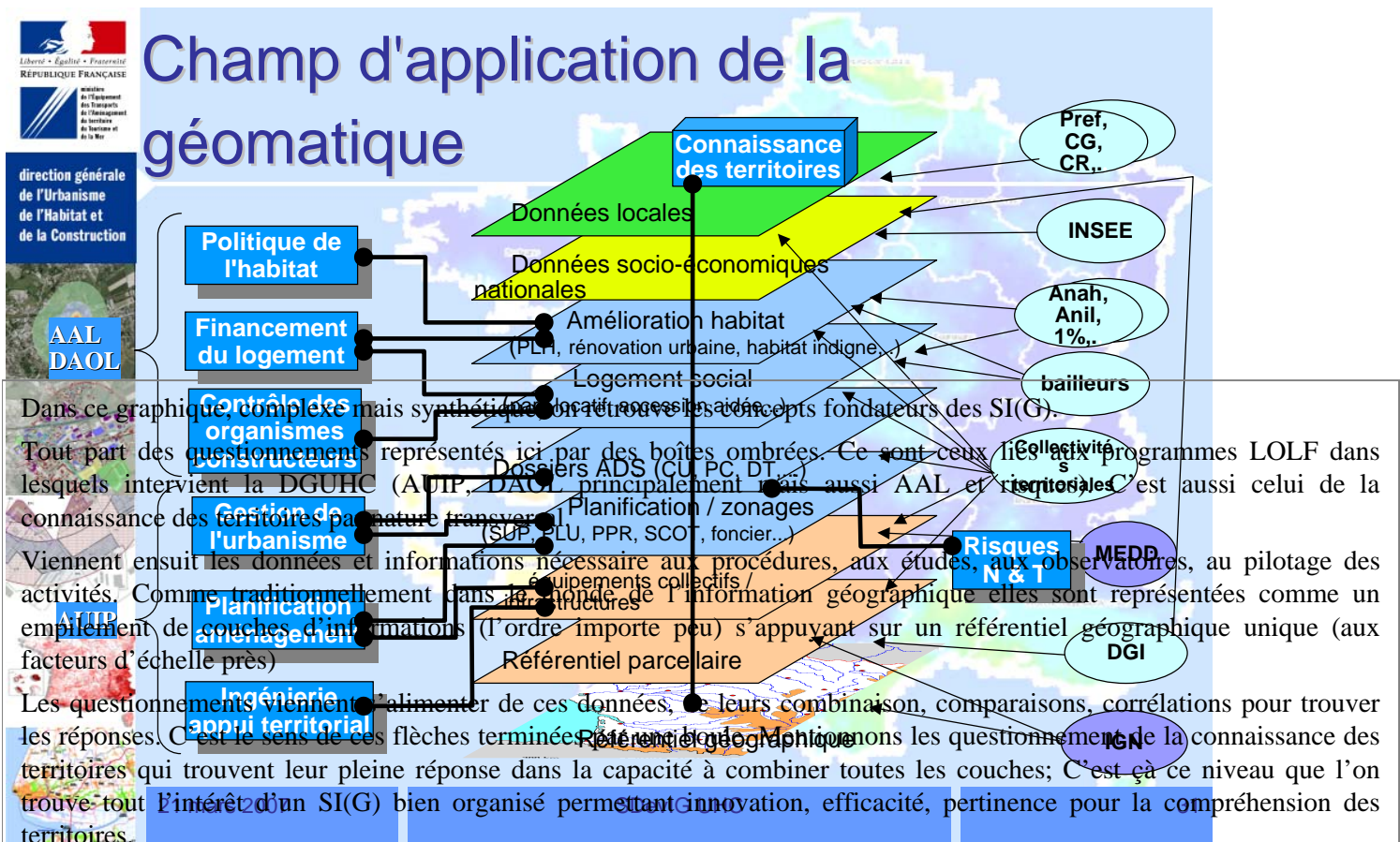
Processus génériques : recueil, stockage, catalogage, publication

Dans le cadre d'études

Applications géomatiques spécifiques

Exploitation non récurrente, Données spécifiques sur des territoires limités

Cas particulier des applications techniques (bruit, risque,...)



Mais les données ne peuvent être produites par une seule entité. De multiples partenariats sont nécessaires. C'est le sens des boîtes ovales et des flèches qui en partent. Bien évidemment le schéma ne liste qu'un nombre limité de tels acteurs sans montrer de hiérarchie particulière quoique certains, comme les producteurs de données de référence, sont incontournables.



4ème Partie : Une liste priorisée des actions

- Industrialisation de processus et connaissance des territoires
- Publication et services aux citoyens
- Etude, expérimentation, recherche
- Compétence et formation
- Administration et organisation
- Calendrier de phasage
- Tableau actions X orientations

21 mars 2007 SDevIG UHC 33

Cette quatrième partie recense les actions qui peuvent être engagées à court et moyen termes, en fonction des ressources disponibles. Pour chacune, on s'est efforcé de décrire les objectifs de l'action, les acteurs de la DGUHC du RST et éventuellement des services déconcentrés et des partenaires du ministère qui seront mobilisés et une évaluation de coûts exprimés en ETP ou en crédits laquelle ne saurait être à ce stade des travaux aussi précise qu'il aurait été souhaitable qu'elle fût. Une indication de calendrier est autant que possible fournie.

À terme il faudra faire pour chaque action proposée une fiche donnant

- L'objectif
- Les livrables
- L'organisation de l'action
- Le coûts (bilan emploi/ressources) en terme de coût budgétaire et de moyens humains
- Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)

Cette liste d'action est regroupée en 5 chapitres. Un calendrier indicatif et un tableau action x orientations est donné en fin de présentation.

La liste se développera en fonction de l'évolution des missions du ministère, des technologies et des résultats des études et expérimentations.

Les actions citées peuvent toutes plus ou moins se mener en parallèle quoique les résultats intermédiaires de chacune d'elles peuvent influencer le déroulement des autres. A ce stade de détail, il n'a pas été jugé bon de formaliser les interactions entre les actions de la liste. Ceci pourra faire l'objet d'un accompagnement externe à un niveau à déterminer.

Dans un souci de « signe de reconnaissance » toutes les actions sont précédées du sigle « geAUH » pour rappeler phonétiquement le caractère « information géographique » de ces actions. Les lettres AUH (la lettre C étant momentanément omise) apparaissent en majuscule ou en minuscule selon les actions, la majuscule indiquant laquelle (lesquelles) des partie(s) du domaine Aménagement, Urbanisme, Habitat et Construction l'action s'adresse prioritairement.

Un logo pourra être trouvé pour donner une identité visuelle au projet. Celui du projet PICT pourrait être réutilisé.



Industrialisation de processus et connaissance des territoires

- géaUh-SUP : Numérisation des servitudes d'utilité publiques
- géaUh-ADS : le complément information géographique de ADS2007
- géAUH-PICT : Plateforme d'information pour la connaissance des territoires
- géauH-social : répertoire des logements sociaux
- géAUH-référentiel : politique d'acquisition de données géographiques
- géAUH-risque

21 mars 2007 SDevIG UHC 34

L'industrialisation des processus et la connaissance des territoires s'adressent prioritairement aux services déconcentrés de l'Etat. L'objectif principal des actions de cette catégorie est d'apporter de la cohérence entre leurs systèmes d'informations (géographiques) en apportant tantôt des modèles conceptuels de données harmonisés, mais adaptatifs, tantôt des outils géomatiques nationaux, tantôt des méthodologies de référence. Une ré exploitation des bonnes pratiques a guidé la démarche.

géoUh-Ads

- Objectifs
 - Aider la localisation des dossiers et visualisation du terrain
 - Visualiser les prescriptions et des équipements impactant le droit à construire
 - Aider à la préparation des décisions d'autorisation
 - Localiser l'emprise de la construction
- Acteurs
 - Maîtrise d'ouvrage : DGUHC OE-DU
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage : CETE
 - Maîtrise d'œuvre : prestataire externe
- Coûts et délais
- Suite de l'action

21 mars 2007 SDevIG UHC 35

Objectifs

Dans le cadre des procédures d'instruction des dossiers ADS, les agents manipulent de nombreux plans, divers et variés tant dans la forme que dans le contenu pour

- Vérifier la localisation du terrain et de l'emprise du projet de construction qui est un critère déterminant pour définir l'autorité responsable, les services à consulter, la composition du dossier de demande, le délai d'instruction
- Déterminer les règles de prescriptions attachées à la localisation du dossier (règlement de PLU, SUP, équipements publics, périmètres spécifiques, zones soumises à taxe,
- Mesurer des surfaces et des distances.

Les fonctions géomatiques se situent à plusieurs niveaux du processus d'instruction ADS:

- En amont de la gestion des dossiers ADS (acquisition de référentiels, numérisation de documents d'urbanisme)
- Directement liées à la gestion des dossiers ADS (objet du projet géoUh-ADS):
 1. Aider la localisation des dossiers et visualisation du terrain
 2. Visualiser les prescriptions et des équipements impactant le droit à construire
 3. Aider à la préparation des décisions d'autorisation
 4. Localiser l'emprise de la construction
- En aval de la gestion des dossiers ADS (transfert de la géo localisation des dossiers, analyse spatiale des dossiers)

La mise en œuvre de ces fonctions est conditionnée par la disponibilité des référentiels géographiques et parcellaires et de documents d'urbanisme numérisés, totalement ou partiellement selon des règles normalisées permettant l'interopérabilité des systèmes.

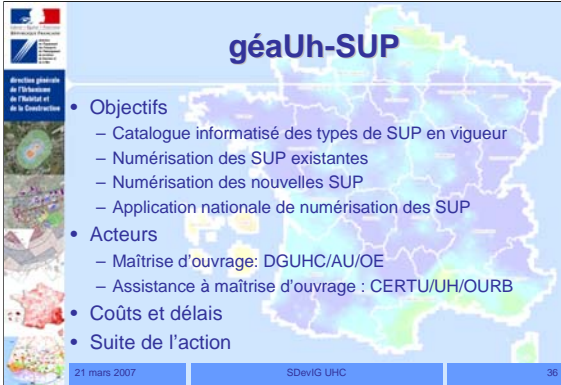
Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Lots 1 et 2	fin 2008	150 à 200k€ hors mesures d'accompagnement
Lots 3 et 4	2009-2010	non chiffré encore

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



géoUH-SUP

- Objectifs
 - Catalogue informatisé des types de SUP en vigueur
 - Numérisation des SUP existantes
 - Numérisation des nouvelles SUP
 - Application nationale de numérisation des SUP
- Acteurs
 - Maîtrise d'ouvrage: DGUHC/AU/OE
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage : CERTU/UH/OURB
- Coûts et délais
- Suite de l'action

21 mars 2007 SDevIG UHC 36

Objectifs:

En reprenant les recommandations du rapport final du CNIG sur « l' Informatisation des servitudes d'utilité publique (SUP) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) » La DGUHC prend à sa charge un certain nombre d'actions:

1. Constituer un Catalogue informatisé des types de SUP en vigueur : la DGUHC fera valider le catalogue informatisé des types de SUP et le tiendra à jour dans le cadre du code de l'urbanisme
2. Orienter la numérisation des SUP existantes :
 1. Assister le CNIG pour mettre au point un modèle conceptuel de données,
 2. Orienter la numérisation des SUP par les DDE en cas de défaillance des gestionnaires de SUP.
 3. Préconiser des accords cadres avec les gestionnaires de SUP au niveau national permettant d'assurer la validation des SUP une fois numérisées par les gestionnaires locaux des SUP.
3. Obtenir la numérisation des nouvelles SUP : la DGUHC suscitera une circulaire interministérielle pour que les projets de nouvelles SUP émanant des services de l'Etat soient désormais transmis sous forme numérique en vue de leur institution par arrêté préfectoral.
4. Mettre à la disposition des DDE une application géomatique nationale assurant la saisie des SUP, le stockage des données SUP, l'import de données venant des gestionnaires, la visualisation des SUP et une fonction de porter à connaissance.

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Lot 1 fin 2007

Lot 2

1. Mi 2007 10 jours ETP
2. 2010 xxx k€par départements (BOP régional AUIP)
3. 2008

Lot 4 2008

Lot 5 fin 2007 100 k€(crédits d'étude) 60 k€(titre 3)

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)

géAUH-PICT

- Objectifs
 - Développer et améliorer la connaissance des territoires
 - Normaliser les informations
 - Mutualiser les ressources
 - Mutualiser les expériences
 - En commençant par une étude préalable et d'opportunité
- Acteurs
 - Maîtrise d'ouvrage : DGUHC/AU/OE
 - Maître d'œuvre : CETE de Lyon
- Coûts : 61 ETP
- Délais : Mi Juillet 2007
- Suite de l'action
 - Développement d'une application informatique
 - Collecte et administration des données à intégrer

21 mars 2007 SDevIG UHC 37

Objectifs:

Pour développer et améliorer la connaissance des territoires, les services déconcentrés, dans le cadre de partenariat locaux, mettent en place des observatoires qui doivent pouvoir s'appuyer sur une plate forme d'informations. La DGUHC engage une réflexion sur la mise en œuvre de « géAUH-PICT » plate forme d'informations pour la connaissance des territoires avec comme objectifs

- De disposer d'un langage commun et de référentiels géographiques cohérents pour favoriser l'interopérabilité entre systèmes,
- De développer un outillage informatique commun avec des produits maîtrisés et supportés par le RST
- De mutualiser les expériences en valorisant les usages de ces plates-formes pour développer les compétences métiers et le professionnalisme des services déconcentrés.

Cette réflexion débutera par une étude préalable et d'opportunité dont les finalités sont d'identifier un noyau dur, de délimiter le périmètre fonctionnel et de proposer une stratégie de conception et de fonctionnement.

La maîtrise d'ouvrage est assurée en direct par la DGUHC/AU/OE qui appuiera sur un comité de pilotage ouvert présidé par la DG et d'un comité de projet, également ouvert, assurant le suivi permanent de l'avancement de l'étude. La maîtrise d'œuvre est confiée au CETE de Lyon.

L'action se poursuivra par le développement d'une application informatique et la mise en place de groupes de travail thématiques pour définir les modes de collecte et d'administration des données à intégrer dans les plates formes.

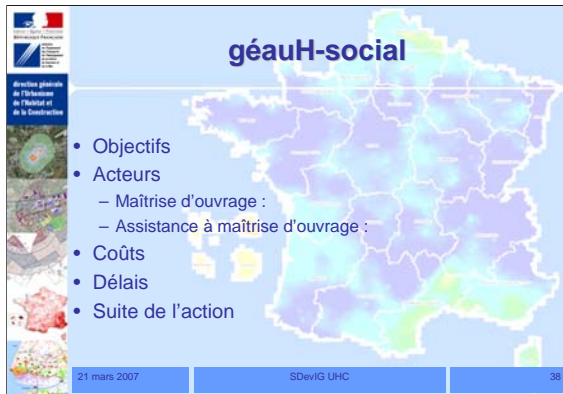
Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais:

Étude préalable d'opportunité mi juillet 2007 61 jours ETP

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



Objectifs

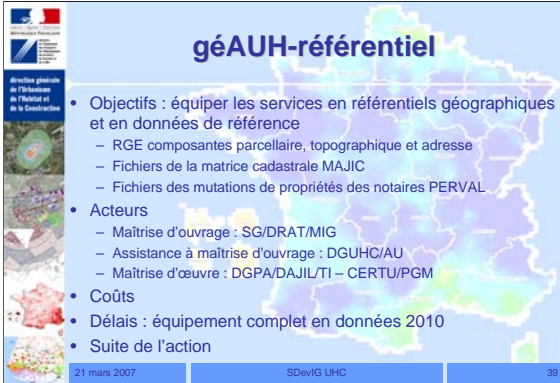
Répertoire des logements sociaux (voir avec la DAIE, les dossiers géolocalisation des logements sociaux)

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



géAUH-référentiel

- Objectifs : équiper les services en référentiels géographiques et en données de référence
 - RGE composantes parcellaire, topographique et adresse
 - Fichiers de la matrice cadastrale MAJIC
 - Fichiers des mutations de propriétés des notaires PERVAL
- Acteurs
 - Maîtrise d'ouvrage : SG/DRAT/MIG
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage : DGUHC/AU
 - Maîtrise d'œuvre : DGPA/DAJIL/TI – CERTU/PGM
- Coûts
- Délais : équipement complet en données 2010
- Suite de l'action

21 mars 2007 SDevIG UHC 39

Objectifs

Une politique d'acquisition de données géographiques servant de référence ou de référentiels géographiques est nécessaire pour équiper les services déconcentrés du ministère. Cet objectif d'équipement systématique « géAUH-référentiels » tient compte du degré divers de maturation des services, de la politique générale du ministère en la matière et des capacités de mutualisation qui existent localement. L'acquisition de ces données répond à un triple souci :

- Faciliter l'échange de données avec les partenaires du ministères
- Enrichir des données à la parcelle par croisement de données cohérentes (l'amélioration de la précision géométrique étant un moyen et non un but en soi)
- Aller dans le sens d'une amélioration de la cohérence multiéchelle.

Plusieurs types de données sont concernés, la liste présentée ici définissant les thèmes prioritaires :

1. Référentiels géographiques : la DGUHC considère comme prioritaire pour les besoins de son domaine de compétence les composantes parcellaires, topographiques et d'adresse du RGE, sachant que les services sont d'ores et déjà équipés de la composante orthophotographique et des référentiels à moyenne et petite échelles de l'IGN. Pour les composantes parcellaires et d'adresse, la DGUHC contribue au suivi de l'évaluation de leur adéquation aux besoins et de leur facilité de prise en main. La DGUHC œuvre pour l'unicité entre le PCI de la DGI et la composante parcellaire du RGE.
2. Les données de la matrice cadastrale (MAJIC) seront à terme incontournables. Après une phase de « prise en main de la donnée » dans le cadre du programme géAUHmatique, il conviendra d'en équiper les services en tenant compte des recommandations générales ou spécifiques de la CNIL
3. Les sources de données des acteurs de la mutation foncière, notaires en tête, doivent être investiguées et évaluées. Premières de ces données, les fichiers PERVAL que la DGUHC a décidé d'acquérir toutes les années paires; Un programme d'accompagnement doit être défini de façon à ce que cette source de données soit utilisée en tenant compte de sa qualité.

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

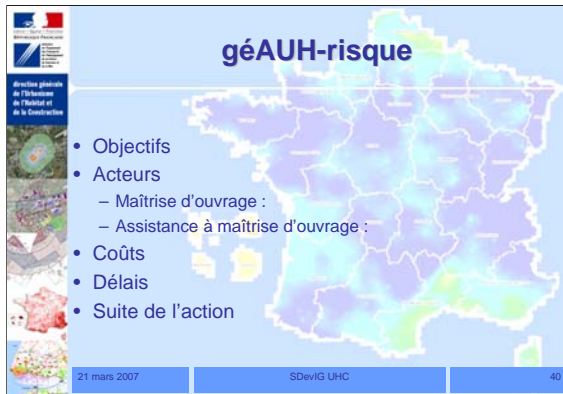
Lot 1 2010

- Pour les données du RGE, le ministre a décidé de la somme de 3M€par an jusqu'en 2010 avec une contribution de la sphère AUHC de 1,2M€par an dont 0,8M€pour la DGUHC.
- Pour la composante parcellaire du RGE, tenant compte de l'avancement des plateformes partenariales locales, on peut estimer sur 30 à 40% seulement des départements seront à équiper dans le cadre de l'acquisition centralisée.

Lot 2 Le coût des fichiers MAJIC est de xxxk€par an,

Lot 3 Le coût de PERVAL est de xxxk€

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



Objectifs

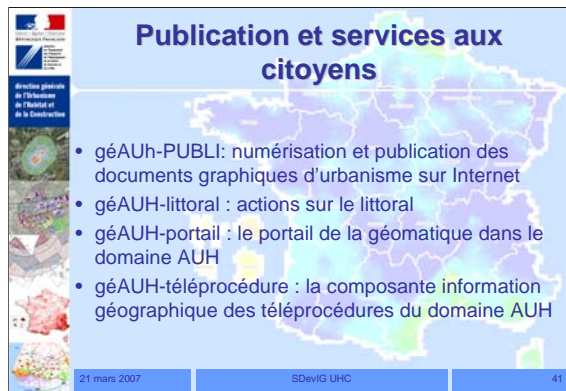
Répertoire des logements sociaux (voir avec la DAIE, les dossiers géolocalisation des logements sociaux)

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



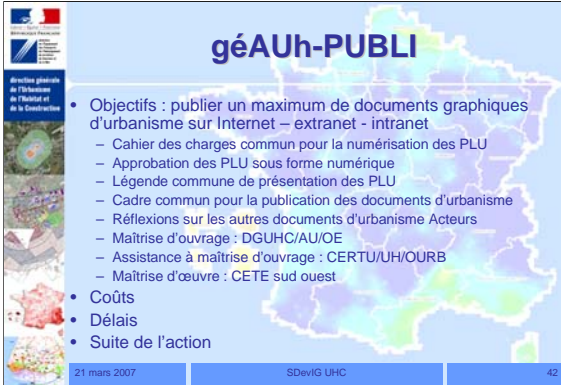
Publication et services aux citoyens

- géAUh-PUBLI : numérisation et publication des documents graphiques d'urbanisme sur Internet
- géAUh-littoral : actions sur le littoral
- géAUh-portail : le portail de la géomatique dans le domaine AUH
- géAUh-téléprocédure : la composante information géographique des téléprocédures du domaine AUH

21 mars 2007 SDevIG UHC 41

La publication de données sur Internet, Extranet, Intranet est un objectif central de la modernisation de l'Etat et de l'administration électronique ainsi que de l'amélioration du service aux citoyens. La tendance est perceptible au travers des conventions, directives et transposition dans le droit français de l'accès aux données environnementales ainsi que par la directive INSPIRE. Dans cet esprit la DGUHC doit intégrer cette dimension dans ses travaux.

L'objectif principal des actions de cette catégorie est donc d'apporter sa pierre à l'édifice gouvernemental en la matière. Une ré exploitation des bonnes pratiques ainsi que la prise en compte des rapports d'inspections générales sur le sujet ont guidés la démarche.



géAUh-PUBLI

- Objectifs : publier un maximum de documents graphiques d'urbanisme sur Internet – extranet - intranet
 - Cahier des charges commun pour la numérisation des PLU
 - Approbation des PLU sous forme numérique
 - Légende commune de présentation des PLU
 - Cadre commun pour la publication des documents d'urbanisme
 - Réflexions sur les autres documents d'urbanisme Acteurs
 - Maîtrise d'ouvrage : DGUHC/AU/OE
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage : CERTU/UH/OURB
 - Maîtrise d'œuvre : CETE sud ouest
- Coûts
- Délais
- Suite de l'action

21 mars 2007 SDevIG UHC 42

Objectifs

En reprenant les recommandations du rapport final du CNIG sur « l' Informatisation des servitudes d'utilité publique (SUP) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) » La DGUHC prend à sa charge un certain nombre d'actions:

1. Cahier des charges pour la numérisation des PLU : la DGUHC et le CERTU assisteront le CNIG dans la mise au point du cahier des charges commun pour la numérisation des PLU à destination des collectivités locales, des bureaux d'études et des DDE qui procèdent à la numérisation des documents d'urbanisme (PLU, POS, Cartes comunales)
2. Approbation des PLU sous forme numérique : la DGUHC, en accord avec les collectivités locales et les bureaux d'études concernés, mettra en place une procédure dématérialisée spécifique au PLU dans le but de disposer de bases de données « PLU » ayant même valeur juridique que le PLU sous forme papier.
3. Dans la suite des travaux du CNIG, finaliser une légende type pour les PLU
4. Proposer un cadre commun (reproductible et homogène) rapide à mettre en œuvre (utilisation d'outils existants comme Cartélie) pour une publication des documents d'urbanisme numérisés et permettre leur visualisation sur l'écran des postes de travaux, ceux des agents instructeurs de l'ADS notamment.
5. Réflexion sur les autres documents : faire une analyse « cartographique » et un bilan en termes d'usage des SIG des SCOT témoins pour réaliser un cahier des bonnes pratiques, étudier sur le plan SIG la relation entre les SCOT, les PADD, les PDU et les PLH notamment.

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)

géAUH-littoral

- Objectifs
 - Le Référentiel géographique littoral
 - Financer l'orthophotographie littorale
 - Susciter la création de couches d'occupation du sol
 - Entériner le trait de côte comme délimitation du rivage
 - Contribuer à la dématérialisation des données d'urbanisme
 - Le géo-portail et le géo-catalogue
 - Financer la migration de SIGI-Littoral sous WMS
 - Veiller à l'interopérabilité des systèmes nationaux avec les initiatives locales
 - Contribuer à la maîtrise d'ouvrage du « SIG-communes littoral »
- Acteurs
 - Maîtrise d'ouvrage :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage :
- Coûts
- Délais
- Suite de l'action

SDéviG UHC 43

Objectifs

En application du rapport Bersani, pour ce qui concerne l'information géographique, la DGuHC pourrait prendre l'initiative de contribuer au financement (pas nécessairement tout seul!) ou d'assister à la maîtrise d'ouvrage des opérations préconisées:

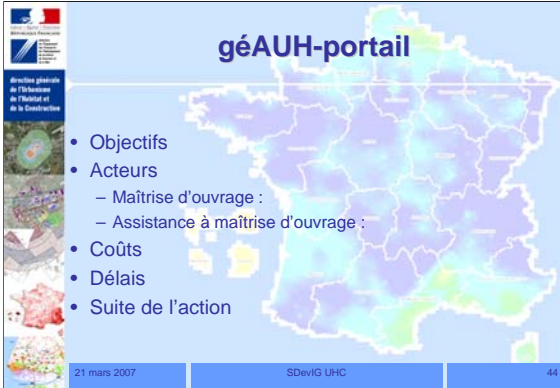
- Du RGL
 - l'orthophoto littorale (bande des 7 km)
 - » Renouvellement par les données du RGE dès 2007
 - » Acquisition d'une ortho « basse mer » en 2010
 - » Puis relais par Pleïade à partir de 2013 tous les 3 ans
 - Création de couches d'occupation du sol
 - La pérennisation de la collecte, de l'archivage et de la diffusion pour le suivi du trait de côte (le rivage au sens du code de l'urbanisme)
 - Les données des documents d'urbanisme sous forme de PLU généralisés indiquant notamment la capacité urbaine résiduelle
- Du volet « littoral » au sein du géo-portail et du géo-catalogue
 - Faire migrer le site du SIGI-littoral vers une plate-forme WMS permettant la co-visualisation sur le géo-portail et avec des données cataloguées sur le géo-catalogue (0,2 M€) et interconnecter avec l'observatoire du littoral (IFEN) et BOSCO (BRGM-CETMEF)
 - Faire en sorte que les initiatives locales soient interopérables avec les les systèmes nationaux
 - Faire en sorte que les développements d'un outil « SIG-communes littorales » par l'ANEL puisse réutiliser les données cataloguées dans le Géo-catalogue et co-visualiser les données du géo-portail

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



The slide features a map of France with a color gradient from blue to red, indicating a geographical or data-based distribution. To the left of the map is a vertical sidebar with several small images and text. The main title 'géAUH-portail' is at the top. Below it is a bulleted list of objectives. At the bottom left, there is a date '21 mars 2007', a logo 'SDevIG UHC', and a page number '44'.

- Objectifs
- Acteurs
 - Maîtrise d'ouvrage :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage :
- Coûts
- Délais
- Suite de l'action

21 mars 2007 SDevIG UHC 44

Objectifs

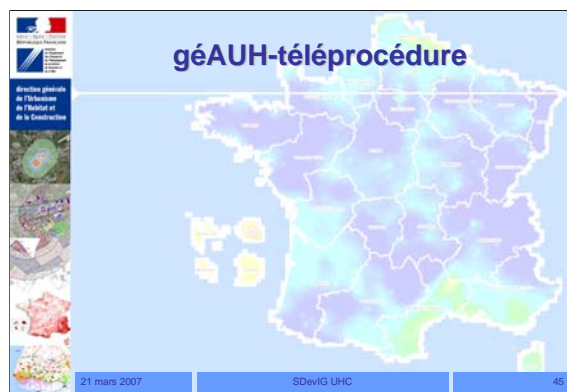
Création et entretien d'un site Internet dédié: la DGUHC assisté du CERTU assurera la maîtrise d'ouvrage d'un site « géAUHportail » accessible et alimenté par l'ensemble des partenaires concernés permettant l'accès aux textes réglementaires et au catalogue des types de SUP et le suivi de l'informatisation des PLU et des SUP, devenant une plate-forme d'échanges entre les partenaires et proposant les règles d'interopérabilités en lien avec le site du RGI

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



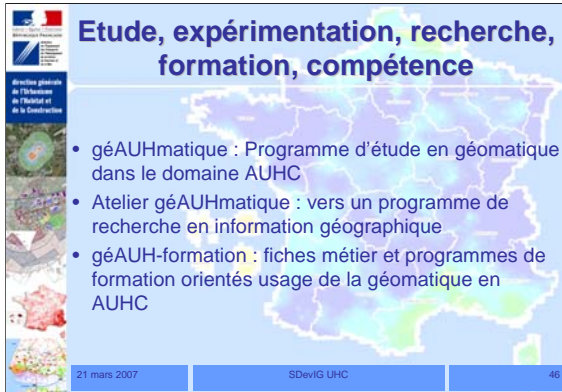
Objectifs

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

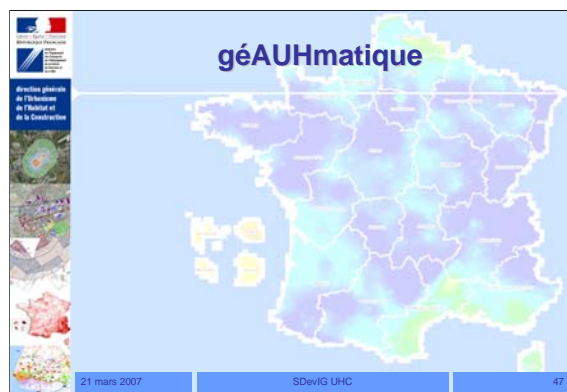
Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



Etude, expérimentation, recherche, formation, compétence

- géAUHmatique : Programme d'étude en géomatique dans le domaine AUHC
- Atelier géAUHmatique : vers un programme de recherche en information géographique
- géAUH-formation : fiches métier et programmes de formation orientés usage de la géomatique en AUHC

21 mars 2007 SDevIG UHC 46



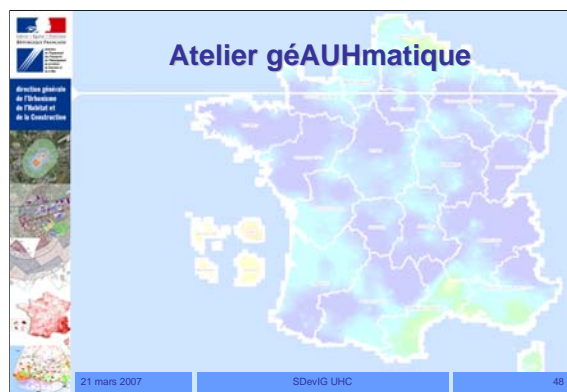
Objectifs

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



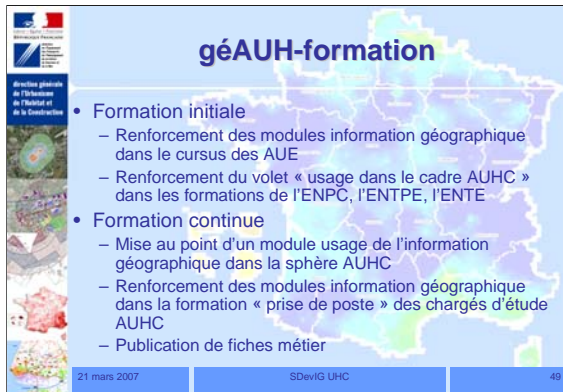
Objectifs

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



géAUH-formation

- Formation initiale
 - Renforcement des modules information géographique dans le cursus des AUE
 - Renforcement du volet « usage dans le cadre AUHC » dans les formations de l'ENPC, l'ENTPE, l'ENTE
- Formation continue
 - Mise au point d'un module usage de l'information géographique dans la sphère AUHC
 - Renforcement des modules information géographique dans la formation « prise de poste » des chargés d'étude AUHC
 - Publication de fiches métier

21 mars 2007 SDevIG UHC 49

Objectifs

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

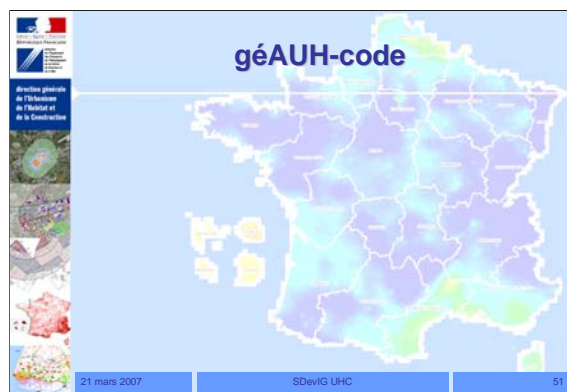
Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



Administration et organisation

- géAUH-code : inventaire des objets géographiques cités dans le code de l'urbanisme et structurant
- géAUH-SNDUL : prolégomènes à l'étude d'un système national des données sur l'urbanisme et le logement
- géAUH-local : soutien aux partenariats locaux (top-down et bottom-up)
- géAUH-ministère : contribution à la mise en œuvre du SDIG
- géAUH-France :
- géAUH-Europe :
- géAUH- international

21 mars 2007 SDevIG UHC 50



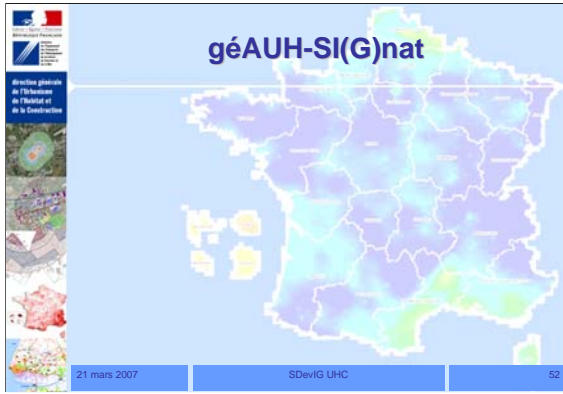
Objectifs

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



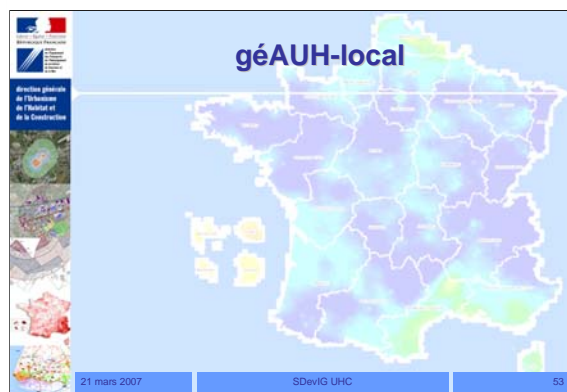
Objectifs

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



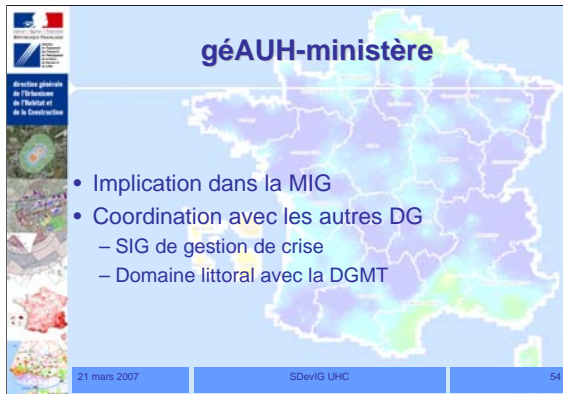
Objectifs

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



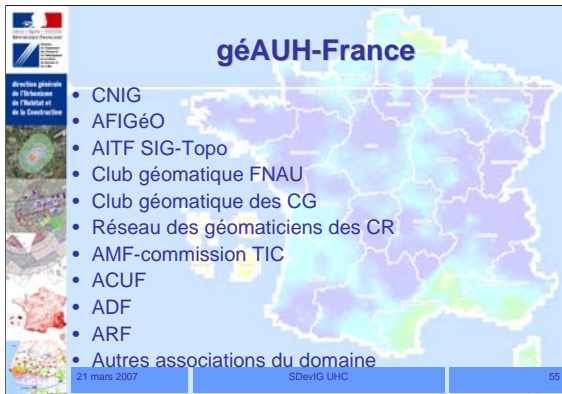
Objectifs

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



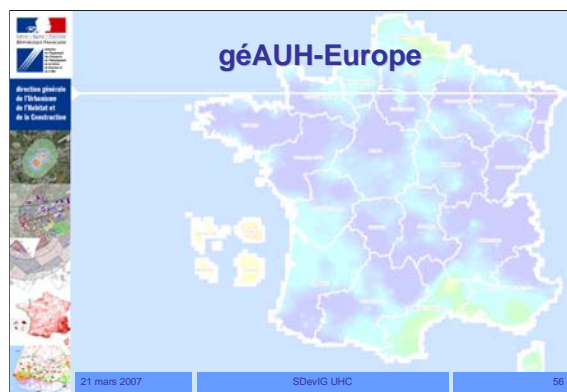
Objectifs

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



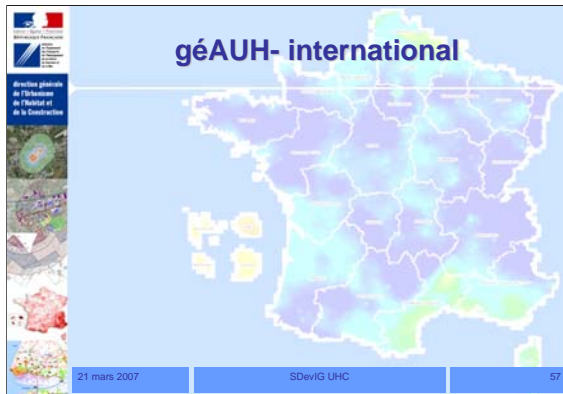
Objectifs

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)



Objectifs

Les livrables

L'organisation de l'action

Coûts et délais

Les bénéfices attendus (y compris en terme de dépenses évitées)

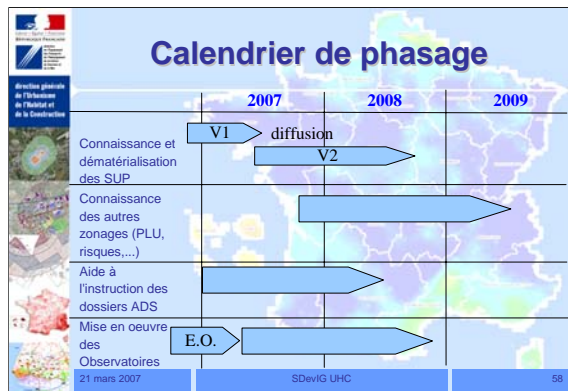


Tableau actions X orientations

action	orientation 1				orientation 2				orientation 3				orientation 4				orientation 5			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
action 1																				
action 2																				
action 3																				
action 4																				
action 5																				
action 6																				
action 7																				
action 8																				
action 9																				
action 10																				
action 11																				
action 12																				
action 13																				
action 14																				
action 15																				
action 16																				
action 17																				
action 18																				
action 19																				
action 20																				
action 21																				
action 22																				
action 23																				
action 24																				
action 25																				
action 26																				
action 27																				
action 28																				
action 29																				
action 30																				
action 31																				
action 32																				
action 33																				
action 34																				
action 35																				
action 36																				
action 37																				
action 38																				
action 39																				
action 40																				
action 41																				
action 42																				
action 43																				
action 44																				
action 45																				
action 46																				
action 47																				
action 48																				
action 49																				
action 50																				
action 51																				
action 52																				
action 53																				
action 54																				
action 55																				
action 56																				
action 57																				
action 58																				
action 59																				
action 60																				
action 61																				
action 62																				
action 63																				
action 64																				
action 65																				
action 66																				
action 67																				
action 68																				
action 69																				
action 70																				
action 71																				
action 72																				
action 73																				
action 74																				
action 75																				
action 76																				
action 77																				
action 78																				
action 79																				
action 80																				
action 81																				
action 82																				
action 83																				
action 84																				
action 85																				
action 86																				
action 87																				
action 88																				
action 89																				
action 90																				
action 91																				
action 92																				
action 93																				
action 94																				
action 95																				
action 96																				
action 97																				
action 98																				
action 99																				
action 100																				

21 mars 2007 SDevIG UHC 59